

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 18 octobre 2024

-:-

Le vendredi 18 octobre 2024, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 10 heures 16 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, on va commencer par l'appel avec Monsieur Xabi Elizagoyen.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, M. Franchi, Mme Godin, MM. Guilcher, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Sénant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire.

Sont représentés : Mme Bedin, pouvoir à Mme Léandri
Mme Caullery, pouvoir à M. Franchi
Mme Charoy, pouvoir à M. Baguet
M. Fromantin, pouvoir à M. Berdoati
Mme Genthon, pouvoir à Mme Cillières
M. Jarry, pouvoir à M. Datcharry
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas

M. le Président.- Merci.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 24.120 – Décision modificative n° 1 pour 2024 du budget départemental.

M. le Président.- Le premier point à l'ordre du jour appelle le rapport 24.120 pour notre décision modificative au budget.

J'ai trois inscrits : Monsieur Baguet, Monsieur Timotéo et Madame Cillières.
Monsieur Baguet ?

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

C'est aujourd'hui que l'on commence à mesurer le prix de la perte de notre indépendance.

Vous vous rappelez que nous avons évoqué la perte de la TFB et sa compensation par des parts de TVA, ainsi que les dépenses imposées par l'État. Eh bien, on y fait désormais face pleinement, puisqu'on a 44 M€ de dépenses supplémentaires, dont 37 M€ qui sont des dépenses sociales quasiment imposées, et surtout 4,4 M€ de dépenses qui sont la conséquence du Ségur décidé nationalement. Voilà pour les dépenses.

Pour les recettes, c'est pareil, puisqu'elles dépendent notamment de la fraction de la TVA sur la CVAE et la fraction de la TVA sur le foncier bâti ; on perd deux fois 7 M€, c'est-à-dire – vous savez compter – 14 M€.

Désormais, Monsieur le Président, les courbes commencent à se croiser ; l'effet ciseaux qu'on avait dénoncé en son temps, on le paye aujourd'hui pleinement.

Malgré tout, grâce à une très bonne gestion du Département des Hauts-de-Seine et la reprise en main des finances par le Président qui a proposé un certain nombre d'économies, on a une DM1 qui est assez stabilisée si je puis dire. Surtout, le Président a souhaité qu'on maintienne les dépenses d'investissement : elles sont fixées à hauteur de 640 M€ dans notre budget 2024.

Avec des dépenses en plus, des recettes en moins, et le maintien des dépenses d'investissement, le budget sera équilibré par un nouvel emprunt de 36,9 M€, qui va s'ajouter aux 430 M€ qui étaient déjà programmés.

La bonne nouvelle du jour est effectivement l'annonce hier, pour la deuxième fois consécutive, de la baisse des taux de la BCE. Les taux baissent au moment où le Département des Hauts-de-Seine va être obligé d'emprunter, donc profitons de ce petit sursis. Toutefois, cela ne va pas compenser, de loin, la baisse de la part de la TVA.

Je rappelle que l'augmentation de la TVA était estimée en début d'année par les spécialistes à 4 %. La loi de finances l'avait fixée à 4,5 %, et par prudence, on avait projeté nos comptes sur une augmentation de 3 %. En réalité, l'augmentation va être de 1 %, donc on est très en deçà des prévisions gouvernementales, puisqu'on passe de 4,5 à 1 %.

Sur les 44 M€ de dépenses supplémentaires en fonctionnement, en les détaillant :

- on a 20 M€ pour les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, qui sont dus notamment aux conséquences de l'inflation, à la prise en charge d'un plus grand nombre d'enfants et dans des conditions meilleures et, malheureusement, au traitement de situations de plus en plus complexes ;
- on a également 12,4 M€ sur l'hébergement des personnes en situation de handicap ;
- on doit acter comptablement parlant – parce que c'était effectivement acté mais ce n'était pas inscrit dans nos comptes – l'accord transactionnel avec l'association Léonard de Vinci ;
- on a également une augmentation significative, de 2,8 M€, pour l'hébergement des personnes âgées notamment.

On peut également citer un certain nombre d'autres dépenses :

- l'hébergement en résidences éducatives pour l'ASE ;
- la participation au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers, qui est une dépense, je le rappelle, obligatoire, puisque ce n'est pas nous qui fixons le budget des pompiers ;
- l'allocation RSA est un peu en baisse.

La seule bonne nouvelle est que dans la mesure où on a un taux de recettes de DMTO qui est stabilisé dans nos comptes en 2024 – après une baisse considérable en 2023 –, la péréquation que nous versions baisse proportionnellement à la baisse des recettes de DMTO. C'est donc une « à moitié bonne nouvelle » : il vaudrait mieux payer plus de péréquation et avoir beaucoup plus de recettes de DMTO, mais on n'y peut rien.

Par cette décision modificative, on va faire beaucoup d'ajustements en autorisations d'engagement et en autorisations de programme. S'agissant des AP, on va inscrire 320 M€ supplémentaires, dont 254 M€ pour la prolongation du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison, et – je le précise pour les élus de Bagneux – 42,2 M€ pour le collège Joliot Curie à Bagneux.

A cela s'ajoutent un certain nombre d'opérations du Département sur l'ensemble des villes du département, un certain nombre d'AP supplémentaires : Puteaux, le musée du Grand Siècle, Yves-du-Manoir à Colombes, Courbevoie, Boulogne, un certain nombre de terrains ou de lieux qui appartiennent au Département...

Voilà ce qu'on peut dire, Monsieur le Président.

En résumé, on doit donc baisser le reversement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et comme on maintient les dépenses d'investissement, il faut compenser par un emprunt complémentaire de 36,9 M€.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci, Monsieur Baguet, pour ces explications très claires.

J'ai donc Madame Cillières et Monsieur Timotéo.

Madame Cillières, vous avez la parole.

Mme Cillières. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Cette décision modificative appelle plusieurs remarques de la part de notre groupe, le groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine, et ce, d'autant plus au lendemain des annonces budgétaires du Premier ministre présentées en Conseil des ministres le 10 octobre dans la perspective du projet de loi de finances 2025.

Ces annonces sont d'autant plus mal vécues qu'elles viennent après un train de mesures prises sans concertation avec les collectivités locales ; elles ont conduit à une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement sans aucune compensation.

Aujourd'hui, tout apparaît de manière limpide : le Gouvernement se tourne vers les collectivités, qui ne sont en rien responsables de la dette de l'État, pour la financer.

Plusieurs mesures ont évidemment et particulièrement retenu notre attention. Parmi elles, la ponction que nous qualifions d'autoritaire, jusqu'à 2 % des recettes des collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement 2023 sont supérieures à 40 M€. Cette ponction est appliquée à des collectivités sur le seul critère de l'importance de leur budget, sans tenir compte des réalités territoriales. Pour le Département, c'est une ponction de plus de 33 M€.

Notons encore – cela a été évoqué –, la disparition de la perception du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et sa minoration en investissement allant jusqu'à deux points.

Il est annoncé aussi une diminution de 1 Md€ du Fonds vert, impactant directement des projets pourtant en faveur d'une plus grande sobriété énergétique.

À ces mesures, viendraient s'ajouter la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, ainsi que l'augmentation de quatre points de la cotisation employeur sur les traitements des agents publics de la fonction publique territoriale et hospitalière pour contribuer au redressement de la Caisse de retraite des agents publics (CNRACL). Rappelons tout de même que le déficit de la CNRACL a pour origine la dégradation du ratio démographique en raison de l'allongement de l'espérance de vie, de la hausse du nombre de contractuels qui ne cotisent pas à cette caisse et de l'importance du nombre d'agents à temps non complet.

À tout cela, s'ajoute la hausse annoncée de la fiscalité sur l'électricité, non mesurée à ce stade, mais qui aura aussi un impact sur le budget des collectivités.

Présentées quelques jours après la scandaleuse proposition d'un rapport de la Cour des comptes de supprimer cent mille postes dans la fonction publique territoriale, ces mesures représentent une menace vitale pour l'ensemble des services publics de proximité, qui sont pourtant au service de tous les habitants et au service du dynamisme de notre territoire.

Tenir les collectivités territoriales pour responsables d'une dette de l'État que les Gouvernements successifs ont eux-mêmes creusée, en partie à cause de l'accumulation de cadeaux faits au monde de la finance sans contrepartie, est totalement infondé, dangereux et injuste à notre sens. Les collectivités sont, pour leur part, tenues de présenter un budget à l'équilibre et n'ont pas le droit au découvert que l'État s'autorise.

La sentence est sans appel : le Gouvernement va proposer un budget qui rendra exsangue un certain nombre de politiques publiques, celles qui font pourtant vivre – ou survivre – le pacte républicain.

On ne peut que redire ce que nous avons déjà et ne cessons d'exprimer : la démocratie nécessite que les collectivités aient le contrôle pour lever l'impôt, ces dernières ne pouvant dépendre uniquement des dotations de l'État, lorsqu'elles en perçoivent.

Évidemment, on ne peut pas faire comme si cette situation était née de rien. Je prends pour exemple la suppression des impôts pesant sur les grandes entreprises et les plus riches au prétexte que cela viendrait créer de l'emploi, sans que rien ne vienne démontrer cela.

Pendant ce temps-là, en France, les cinq cents plus grandes fortunes ont progressé de 1 000 Md€ depuis 2010, passant ainsi de 200 à 1 200 Md€, en moins de quinze ans.

Ce qui est en jeu ici est très simple : on fait comme si les aides aux entreprises ne permettaient pas à leurs actionnaires de s'accaparer une partie de la valeur ajoutée qui augmente mécaniquement du fait de ces cadeaux fiscaux, et pourtant, c'est une réalité ; une réalité qui est rarement mise en avant, puisque tout cela aboutit à dégager des profits pour les actionnaires, qui s'organisent de fait pour ne pas avoir à payer leur part. Résultat, et c'est ce qui se profile davantage pour 2025 : ce sont les salariés et aussi les retraités qui perdent au change. Résultat aussi : ce sont nos services publics, et avec eux, nos systèmes de redistribution, qui sont en manque criant de ressources.

Quelques chiffres pour venir étayer ce propos : en sept ans, on relève 16 Md€ de baisse d'impôts sur les sociétés, 19 Md€ de baisse d'impôts de production, 5 Md€ de manque à gagner liés à l'extension du CICE, 2 Md€ de manque à gagner liés à la suppression de l'impôt sur la fortune, 17 Md€ de baisse pour la taxe sur le capital ou encore 4 Md€ liés à la défiscalisation et à la réduction des cotisations sur les heures supplémentaires. En tout, ce sont 50 Md€ par an qui ne sont pas versés dans les comptes publics. Pourtant, l'argent est bien là.

Nous dénonçons le fait que les entreprises ne participent pas à l'effort et continuent de ne pas contribuer à financer le service public.

Face à cette réalité, on pourrait au contraire prendre des mesures simples et justes. Je me permettrai de citer la proposition de l'économiste reconnu Thomas Piketty, qui propose d'instaurer une taxe de 10 % sur l'enrichissement des milliardaires. Elle rapporterait 100 Md€, contre les 2 Md€ prévus pour la taxe Barnier sur les revenus supérieurs à 500 000 €. Or, 100 Md€, c'est exactement le volume attendu de la totalité des coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement Barnier.

La décision modificative qui nous est aujourd'hui présentée vient, par ailleurs, confirmer les inquiétudes que nous avons déjà exprimées pour les budgets des collectivités territoriales, et particulièrement pour les Départements. La baisse des recettes liées aux Droits de mutation à titre onéreux et la baisse de l'attribution de compensations pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est mécanique lorsque la consommation est en baisse comme aujourd'hui.

On voit bien l'absurdité des politiques nationales qui consistent à faire dépendre nos ressources de la spéculation immobilière quand, en même temps, le capital ne participe pas à améliorer les situations du travail.

Côté dépenses maintenant : cette décision modificative propose un ajustement des crédits à hauteur de 42 M€ – cela a été dit. Toutefois, cet ajustement n'est, finalement, pas lié à un effort, une décision qui viendrait concentrer les efforts en matière d'action sociale, mais – cela a été dit – cela relève bien de l'application du Ségur de la santé, comme le rapport le rappelle, ce qui est en soi une bonne chose, évidemment, même si on peut par ailleurs regretter qu'en soient exclus les personnels administratifs et techniques.

En attendant, Monsieur le Président, chers collègues, nous vous avons déjà alertés à de multiples reprises : les services sociaux du Département rencontrent toujours d'importantes difficultés. Notre groupe, à l'époque, a toujours dénoncé la réorganisation brutale du Pôle solidarités qui a mis à mal les services sociaux territoriaux.

Nous avons aussi toujours dénoncé les excédents budgétaires importants qui étaient réalisés au détriment des services sociaux, du logement, de l'aide à l'amélioration des quartiers populaires ou des investissements pour la transition écologique.

D'ailleurs, il nous semble que nos critiques étaient fondées, puisque vous soulignez vous-même avoir changé quatre politiques publiques en faveur de la transition écologique ces trois dernières années ; c'est évidemment une bonne chose.

Aujourd'hui, dans ce contexte, on souhaite continuer de poser la question de réexaminer certaines orientations en lien avec ce budget.

Un dernier exemple pour ne pas être trop longue : le Pôle universitaire Léonard de Vinci, pour lequel le Département aura versé, toutes dépenses confondues, près de 1 Md€ ; aujourd'hui, nous le savons, le pôle est en vente, une vente qui va profiter principalement à ses dirigeants actuels, tandis que le Département n'en verra pas trop la couleur.

Ainsi, vous l'aurez compris, notre groupe votera contre cette décision modificative, considérant que les orientations budgétaires – et les impacts qui en découlent inévitablement – ne sont pas tant dictées par un manque de moyens que par un choix politique pleinement assumé, sur lequel on est déjà revenus à plusieurs reprises. Ces choix, évidemment, nous ne les partageons pas ; vous comprendrez donc que nous voterons contre cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Monsieur Timotéo, deux ou trois points.

Tout d'abord, vous avez fait une longue intervention, non pas sur notre DM, mais sur les prévisions du budget de l'État pour 2025 et vous formulez même des propositions à ce sujet. Je pense qu'il y a assez de groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, qui ne manqueront pas eux-mêmes de faire des propositions sur les bancs de ces deux assemblées.

Pour autant – et je m’en tiendrai simplement à ce qui concerne notre Collectivité, en partageant une préoccupation partagée par tous les Présidents de Département quelle que soit leur couleur politique, il serait temps que nous disposions de nouveau d’un impôt sur lequel nous avons un pouvoir de taux, parce que comme le dit l’article 72 de la Constitution : il existe la « *libre administration des collectivités locales* ». Pourtant, je ne sais pas comment on peut s’administrer librement lorsque l’on dépend de recettes sur lesquelles on n’a pas la main, que ce soit la TVA ou les DMTO.

Certes, il faut définir clairement les compétences de chaque strate : on peut encore y travailler entre les collectivités, mais aujourd’hui, chaque strate de collectivité, qu’elle que soit dispose d’un impôt : les Communes par exemple ont encore un impôt : la taxe foncière ; nous, les Départements, seuls les seuls à ne pas en avoir. D’un autre côté, nous avons aussi, à l’inverse d’autres collectivités, des dépenses obligatoires : toutes les dépenses de solidarités par exemple, dont l’évolution est loin d’être négligeable.

Nous sommes bien obligés, de par la loi, de répondre à cette nécessité, ce qui n’est pas le cas d’autres collectivités qui n’ont pas de dépenses obligatoires dans les mêmes proportions. Par exemple, les Communes disposent de la compétence générale, mais il ne me semble pas qu’elles aient de compétences dites « obligatoires » ; elles ont une compétence générale, donc elles peuvent tout faire, mais on ne leur flèche pas des compétences purement obligatoires.

Nous sommes donc effectivement confrontés, et on le disait déjà depuis un moment, à un effet ciseaux qui touche notre Département, comme tous les autres.

Si je reprends ce qui a été dit par la Commission des finances de l’Association de Départements de France, en 2023, quatorze Départements ont fait l’objet d’une aide de subvention d’équilibre ; sinon, leur compte administratif n’aurait pas été pas voté à l’équilibre. Il est prévu qu’en fin d’année 2024 cela passe à une trentaine. Et si rien n’était fait, comme vous l’indiquiez et comme cela apparaît dans les propositions de budget de l’État pour 2025, plus de 80 % des Départements auraient besoin d’une subvention d’équilibre en 2025 pour ne pas être sous tutelle, tout simplement. On voit donc bien que le système n’est pas soutenable.

Nous faisons un certain nombre de propositions pour tracer des solutions, que ce soit avec l’ADF ou nous-mêmes à travers l’ADIF, l’Association des Départements d’Ile-de-France que nous avons créée, même s’il peut y avoir des divergences, car nous nous retrouvons autour de la nécessité de réformer le système. Nous essayons de porter ces

propositions, et j'espère qu'elles seront retenues dans le cadre de la loi de finances par voie d'amendements ou par le gouvernement – il peut y avoir des amendements gouvernementaux ou de parlementaires – et que les choses s'arrangeront pour les Départements.

Concernant la DM, vous en avez peu parlé, mais quand même, vous avez évoqué une hausse des dépenses qui serait due essentiellement au Ségur. Non. Monsieur Baguet l'a bien expliqué, le Ségur joue sur cette DM simplement – enfin simplement... c'est déjà beaucoup – pour 4 M€, qui n'étaient pas prévus. C'est au mois d'août qu'a été pris un arrêté par le gouvernement décidant d'élargir le Ségur, justement, aux personnels administratifs, et plus uniquement aux médico-sociaux, avec effet rétroactif, en plus, au 1^{er} janvier, le tout sans aucune concertation avec les Départements. Pour nous, cela pèse 4 M€, mais Monsieur Baguet a quand même parlé de bien plus de 4 M€ d'augmentation dans cette DM.

Or, dire que c'est décorrélé de notre volonté, ces hausses en matière sociale, ce n'est pas très honnête, surtout quand on voit qu'aujourd'hui, face aux difficultés ou même sans fortes difficultés conjoncturelles, il y a des Départements, par exemple, qui disent : « On n'accueille plus les enfants de l'ASE, on ne peut pas ». Eh bien nous, au contraire, nous avons augmenté notre engagement financier en la matière, pour ouvrir des places ; alors que nous aurions pu faire comme d'autres Départements et dire : « nous n'accueillons plus ».

Sur le handicap, on aurait pu dire aussi : « On a moins d'argent, on n'ouvre pas de places », rien ne nous y oblige vraiment. Eh bien, nous avons pourtant ouvert 121 places supplémentaires pour accueillir des personnes en situation de handicap, donc c'est bien une volonté politique de notre part. On a l'obligation de s'occuper du handicap mais on n'a pas une obligation d'ouverture de places, me semble-t-il, qui soit définie, donc c'est bien une volonté que de dire : « On continue cette politique-là pour arriver à répondre de plus en plus aux difficultés que peuvent avoir nos concitoyens ».

Sur le pôle Vinci, pas de commentaire particulier. Il appartient aux gens de vendre ce qui leur appartient. L'enseignement n'appartenait pas au Département, cela a une valeur, ils ont créé quelque chose. En revanche, je rappelle quand même que le bâtiment, lui, nous appartient, et que placé où il est, il a quand même, entre le moment où il a été construit et aujourd'hui, une belle valeur foncière ; cela appartient bien au Département.

Sur le reste, je ne vous répondrai pas ; ce sont des sujets d'ordre national. Vous avez quasiment fait, sauf changement d'ici à l'adoption définitive de la loi de finances, votre discours de l'an prochain, et pas de la DM, vous avez anticipé sur ce que sera votre discours sur le vote du budget ou, en tous les cas, avant, sur les prévisions budgétaires 2025.

Monsieur Timotéo, vous avez la parole.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'écourter un peu mon intervention, puisque beaucoup de choses ont été dites néanmoins, mais certaines d'entre elles, je vais quand même les redire, parce qu'elles sont suffisamment importantes pour qu'on se les redise.

Monsieur le Président, chers collègues...

M. le Président.- Une fois encore, cela ne me gêne pas, j'ai laissé Madame Cillières dérouler son propos complètement, et je ferai de même avec vous. Mais selon ce que vous avez à dire, je tiens à rappeler qu'il y a eu des élections législatives il n'y a pas longtemps, il fallait vous présenter si vous souhaitez tenir certains discours sur les politiques du pays. Ici, je rappelle quand même qu'on est en Assemblée départementale...

M. Timotéo.- J'entends bien, et c'est bien en Conseil départemental que je vais intervenir ce matin, puisque c'est le mandat qui fait que je suis parmi vous ce matin.

Cette première décision budgétaire modificative n'appelle pas, sur la forme, de remarque approfondie de notre part. Elle procède à des ajustements en recettes et en dépenses, Monsieur Baguet les a rappelés tout à l'heure : une quarantaine de millions d'euros en fonctionnement, un recours à l'emprunt augmenté d'une trentaine de millions, 36 M€ exactement, et, finalement, une désinscription en crédits de fonctionnement et d'investissement respectivement de 4 M€ et de 2,5 M€ pour cette DM. Même si des efforts ont été faits – vous les avez pointés –, l'économie générale du budget ne change pas fondamentalement, ce qui fait que, vous n'en serez pas étonnés, notre groupe ne votera pas cette décision modificative ce matin.

Je vais aller plus vite, je ne vais pas énumérer les différentes lignes en inscription ou désinscription en recettes ou en dépenses.

Néanmoins, je rejoins quand même la remarque qui a été faite tout à l'heure par notre collègue Hélène Cillières sur la situation du Pôle Léonard de Vinci. J'entends bien qu'il y a d'un côté le bâti et de l'autre côté l'activité qui s'y déroule. Les relations particulières de l'occupant avec un futur acheteur ne nous concernent pas directement. Néanmoins, on sait qu'en mai dernier, le juge administratif a validé en appel le protocole qu'on avait avec l'association Léonard de Vinci, qu'on a voté dans une séance précédente ici ; un montant de redevance due par celle-ci d'environ 30 M€ est ainsi validé par cette décision du juge, même si une partie a déjà été honorée. Or, comme on voit dans cette décision budgétaire modificative plusieurs lignes concernant le Pôle Léonard de Vinci, on voudrait savoir si le départ de l'occupant est toujours fixé au mois d'août prochain, ce qui était dans le protocole initial, et si le siège du Conseil départemental rejoindra bien à terme ce bâtiment.

Si l'on en vient maintenant aux recettes, quelques remarques très rapides – des choses ont déjà été évoquées. La situation est à regarder avec prudence et, effectivement, à mettre en perspective avec ce qui est en train de se préparer dans le cadre du PLF. On pourrait presque, dès ce matin, démarrer un début de débat sur les orientations budgétaires, puisque les choses arrivent ; même si elles ne sont pas traduites dans cette DM, elles arrivent, elles sont là, on ne peut pas les ignorer.

De fait, la fluctuation du produit des DMTO qui était attendue est sans grande surprise ; Monsieur Baguet l'a rappelé tout à l'heure, il y a une forme de stabilisation et c'est tant mieux. En revanche, la volatilité du produit de fraction de TVA est alarmante, dans la mesure où ce produit de fraction de TVA a été vendu aux Départements comme « lot de consolation » – je mets des guillemets – après la suppression de la taxe foncière, seul impôt levé par les Départements, et la suppression également de la CVAE, impôt de production. Il est vrai que, quels que soient les bancs dans cette Assemblée, on a, ici, collectivement dénoncé cet effet de ciseaux. Je pense qu'on peut acter que, progressivement, on resserre les cordons de la bourse des collectivités et plus particulièrement des Départements, tout en leur demandant d'assumer leurs missions, en remplaçant les produits de l'impôt local par des dotations ou des transferts de taxes dont on voit clairement la fragilité aujourd'hui.

Alors que les besoins sociaux explosent, les moyens financiers des Départements se resserrent considérablement.

Vraiment, je trouve qu'on marche sur la tête avec ce modèle financier un peu absurde, qui indexe – et Hélène Cillières l'a rappelé tout à l'heure – d'une certaine manière, les ressources de notre Collectivité, qui est chef de file du social, sur le cours du marché immobilier d'un côté et sur l'évolution nationale de la TVA de l'autre. C'est complètement ahurissant et nous ne pouvons nous résoudre à ce que le seul horizon, dans ce contexte, soit celui de la restriction budgétaire, alors même que les besoins des publics les plus vulnérables ne cessent d'augmenter.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur ce qu'augure la loi de finances en discussion et ces 100 M€ qui vont être prélevés sur les collectivités locales, dont 35 M€ pour notre Collectivité départementale, plus de 60 M€ pour les Communes de notre territoire altoséquanais ; il ne faut pas les oublier non plus, parce qu'elles vont aussi être – passez-moi l'expression – un peu « tapées » sur le sujet.

Les conséquences de ces coupes budgétaires, déployées dans un contexte d'austérité, impacteront nécessairement les missions essentielles des Départements, qui, par ailleurs, vous l'avez rappelé, ont des dépenses contraintes.

Sur un plan plus général, et sans prolonger les échanges là-dessus, l'État attend quand même 5 Md€ d'effort budgétaire demandé aux collectivités locales, cela a été rappelé tout à l'heure. En réalité, quand on regarde le décompte, ce qui est en train de se préparer, c'est bien plus que 5 Md€, puisqu'à côté des 2 % de prélèvements sur le fonctionnement qui ont été évoqués tout à l'heure, qui vont rapporter, en gros, 3 Md€, il va bien falloir ajouter :

- la suppression de la dynamique de la compensation *via* la TVA (1,2 Md€) ;
- la contraction des transferts au titre du FCTVA (pas loin de 800 ou 900 M€) ;
- l'augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse de retraite des collectivités, cela a été dit (1,3 Md€) ;
- la baisse de l'enveloppe du Fonds vert (1,5 Md€) ;
- la fin de l'automatisme du chèque énergie, qui ne nous concerne pas directement mais qui va impacter nos CCAS dans nos villes (300 ou 400 M€).

Finalement, ce n'est pas 5 Md€ qu'on va demander aux collectivités, mais 8 Md€ au moins. Et si on ajoute à cela l'effet inflation, on remet 2 Md€ de plus, donc, globalement, on demande aux collectivités un effort de 10 Md€ en un an.

Il est évident que dans ce cadre, et je ne veux pas anticiper ce qu'on dira, vous l'avez vous-même suggéré, dans quelques mois sur le débat d'orientations, on va droit vers la casse sociale dans beaucoup d'endroits.

Cela a été rappelé tout à l'heure, si le déficit de l'État est à un tel niveau, c'est parce que l'État lui-même s'est privé de recettes. La suppression de l'ISF, c'est plus de 20 Md€ de recettes sur la période passée, alors que, dans le même temps, les cinq cents familles les plus riches de France ont doublé leurs actifs (1 200 Md€).

Sans faire ici le débat, puisque les décisions ne se prennent pas ici, des solutions pour trouver des recettes, il en existe. Vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, et cela a été fait, les groupes de Gauche à l'Assemblée et au Sénat ont fait en ce sens des propositions pour trouver, justement, au moins 49 Md€ sans hausse d'impôts sur les classes moyennes et populaires : la *Flat Tax*, l'ISF, le crédit impôt recherche, le patrimoine, la taxation sur les superprofits, rétablir un impôt, la CVAE ou autres... ce sont des pistes qu'il faut creuser, et j'espère que nos Parlementaires réussiront à renverser un peu la vapeur, pour plus de justice sociale, pour plus de justice fiscale, et surtout en évitant de faire les poches aux collectivités locales.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Baguet m'a fait signe qu'il souhaitait intervenir...

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux seulement redire à notre collègue Joachim Timotéo que je partage effectivement son calcul de 10 Md€ : on va arriver effectivement aux 10 Md€ si on additionne notamment le FCTVA, et je vous invite d'ailleurs, dans chacune de vos Communes – puisqu'un certain nombre de Communes des Hauts-de-Seine sont dans les quatre cent cinquante collectivités territoriales concernées – à faire votre calcul avec les trois lames du rasoir :

- la première lame, c'est le prélèvement sur les recettes ;
- la deuxième lame, c'est la part de la TVA ;
- et la troisième lame, c'est le FCTVA, qu'il ne faut pas non plus sous-estimer, parce que je rappelle que les investissements publics en France, c'est pratiquement 75 % des collectivités locales, le reste étant les diverses structures de l'État.

Monsieur Timotéo, je suis donc d'accord sur les 10 Md€, mais je voudrais juste rappeler à notre Assemblée qu'en mars 2014, nous sommes élus maires. Quelques semaines après, en avril 2014, Monsieur François Hollande lance le redressement des comptes publics : la facture annoncée était de 50 Md€, et pour les collectivités locales, c'étaient 11 Md€ ; dans la loi de finances rectificative, ils ont ajouté 3 Md€, ce qui fait qu'au total, on a payé 14 Md€ sur le redressement des comptes publics nationaux en 2014. A l'époque, je n'ai pas vraiment entendu beaucoup de maires Socialistes nous soutenir quand nous manifestions notre mécontentement. Voilà, juste une petite pique amicale.

M. le Président.- Là aussi, je veux apporter quelques réponses.

D'abord, Madame Cillières, votre intervention portait surtout sur le national. Je partage ce qu'a dit Monsieur Baguet, mais même au-delà, vous avez évoqué simplement des recettes supplémentaires .. On voit bien que, malgré l'ISF qui avait été mis en place par un gouvernement de gauche et toutes les taxes créées, on en est à 3 200 Md€ de dette, donc on peut toujours augmenter la recette en disant qu'il faut taxer les plus riches, mais peut-être qu'il conviendrait aussi que l'État lui-même se réforme avant et fasse des économies, parce que toujours taxer... On est le pays qui a le plus de prélèvements obligatoires ; cela sert à quoi de continuer dans cette voie ? Que l'État se réforme, que l'État soit capable de faire des économies ! On est quasiment le pays européen, si ce n'est le pays européen, qui dépense le plus – je ne prends que cet exemple – pour l'Éducation nationale ; est-ce qu'on est le pays où il y a le meilleur résultat d'Europe ? Non ! On a le droit de se poser des questions, et vous pouvez taxer les riches, remettre l'ISF, dépenser peut-être encore plus, cela ne fera pas en sorte que les enfants aient un meilleur niveau. Il faut regarder les choses en face à un moment donné et se demander comment être plus efficace avec moins d'argent. Il est quand même étonnant que cet État, quels qu'aient été les gouvernements, demande aux autres, demande aux collectivités, de se réformer pour faire des économies et qu'il ne s'applique pas cette logique à lui-même.

Je crois qu'il y a là, avant tout, un sujet important, parce que les recettes, vous ne les augmenterez pas indéfiniment, donc à un moment donné, il faut bien aussi faire des économies intelligentes, et pour cela, je pense qu'il y a beaucoup de marges de manœuvre dans le budget et la façon dont fonctionne l'État.

Concernant nos collectivités, je crois qu'il y a à la fois un problème de fond et une urgence à agir.

L'urgence, je l'ai soulignée tout à l'heure en répondant à Madame Cillières : en 2025, si aucune mesure n'est prise, 80 % des Départements ne pourront pas voter leur compte administratif à l'équilibre, donc il faut qu'un certain nombre de décisions, par voie d'amendement ou autres, soient prises pour qu'on n'en arrive pas là.

Après, il y a une problématique de fond, mais je ne pense pas qu'elle soit résolue en même temps, qui est de revoir – est-ce à travers une loi de décentralisation ou de façon différente ? – quelles strates doivent exister et quel impôt – une fois encore, je persiste et je signe – est attribué à chacune des strates. Cela n'arrivera pas là, en plein débat budgétaire de l'État. Il faut donc parer au plus pressé, d'abord pour 2025, puis que dans le courant de l'année 2025, il y ait une loi plus approfondie sur ce sujet.

Sur notre propre DM, vous êtes revenu sur les DMTO et la TVA.

Sur les DMTO, jusqu'à fin septembre, on est dans l'épure de ce qu'on avait prudemment envisagé en termes de recettes lors du BP, à 430 M€ ; je pense qu'on devrait y arriver ou autour. Pour l'instant, on n'a donc pas inscrit de baisse dans cette DM.

Sur la TVA et la hausse de TVA, je rappelle que si l'Etat est en difficulté, c'est, en partie du moins, parce qu'il s'est trompé sur ses recettes, comme il l'a dit lui-même. En effet, l'Etat avait anticipé 4,5 % de hausse. Prudemment – et parfois, vous nous reprochez d'être trop prudents, me semble-t-il, si je reprends d'ailleurs le moment du vote du budget – , nous n'avons inscrit que 3 % d'évolution. Nous apprenons aujourd'hui que ce n'est plus que 1 % en réalité, et donc, c'est ce que disait Monsieur Baguet, il va falloir que l'on rembourse 14 M€, ou en tous les cas ce sont 14 M€ de moindre recette par rapport à notre inscription : heureusement que nous n'avons pas inscrit 4,5 % ! Par rapport aux 3 % prudents que nous avons inscrits, ce sont 14 M€ en recettes que nous sommes obligés de retirer lors de cette DM.

Sur le Pôle Léonard de Vinci, il y a effectivement 8 M€, qui sont des opérations d'ordre, puisque je vous rappelle que nous avons délibéré sur un protocole, que ce protocole n'avait pas été validé par le Tribunal administratif, et donc que nous avons prudemment émis les titres de recettes correspondant.

Aujourd'hui, ce protocole est entériné, puisqu'il a fait l'objet d'un avis favorable du Tribunal administratif d'appel de Versailles, qui considérait, effectivement, qu'il y avait un risque commercial et un risque pour le Département important. Nous supprimons donc ces

8 M€ de titres de recettes, mais c'est une dépense sans l'être, c'est une opération d'ordre, puisque ce sera remplacé par une recette globale que vous avez vous-mêmes indiquée, que nous avons indiquée, qui figure dans le protocole, de l'ordre de 31 à 32 M€.

Après, une fois encore, le bâtiment nous appartient, on verra ce qu'on en fera à l'avenir. Il y avait, à un moment donné, effectivement, une possibilité, qui était de regrouper l'ensemble des services, mais cela allait prendre beaucoup de temps. Entre-temps, nous avons décidé d'acheter un immeuble pour regrouper des services qui n'étaient pas sur le bâtiment central, et les équipes viennent de prendre possession des locaux au 1^{er} janvier de cette année. Nous avons réussi ici à réaliser un hémicycle qui nous permet de nous réunir, ce que nous n'avions pas sur le site principal. Il faut voir comment tout cela se passe ; si cela se passe bien et qu'on arrive à bien fonctionner, faut-il, par ces temps de restriction, aller envisager une dépense de 800 M€ pour refaire le Pôle Léonard de Vinci afin d'accueillir l'Hôtel du Département ? Pour l'instant, je pense plutôt qu'il est urgent d'attendre de voir comment les choses évoluent. Cela permettra peut-être, au contraire, d'avoir une bonne recette, plutôt qu'une grosse dépense, et cela fera plaisir à Monsieur Jarry, qui n'est pas là.

(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

Je crois que tout le monde a pu s'exprimer.

Je mets donc aux voix la décision modificative.

Les deux groupes d'Opposition votent contre, puisqu'ils avaient voté contre le budget.

La Majorité vote pour dans son ensemble.

Rapport n° 24.121 – Décision modificative n° 1 pour 2024 du budget départemental – Autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE).

M. le Président.- Sur le rapport 24.121, je n'ai pas d'inscrit pour les autorisations de programme et d'engagement.

Je le mets donc aux voix.

Même vote pour l'Opposition ? *(Monsieur Datcharry et Monsieur Timotéo acquiescent.)*

Les deux groupes votent donc contre.

La Majorité vote pour.

Rapport n° 24.122 – Décision modificative 2024 n° 1 – Budget annexe d'assainissement.

M. le Président.- Rapport 24.122 : il s'agit de la décision modificative concernant le budget annexe d'assainissement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

D'habitude, vous votez, je crois...

Abstention ?

C'est l'unanimité concernant le budget annexe d'assainissement.

Rapport n° 24.123 – Décision modificative 2024 n° 1 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires.

M. le Président.- Rapport 24.123 : il s'agit toujours d'une décision modificative concernant le budget annexe d'assainissement, mais avec des délibérations complémentaires pour les autorisations de programme et les besoins d'emprunt, deux délibérations.

Même vote pour les deux délibérations : adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 24.124 – Décision modificative 2024 n° 1 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.

Nous en arrivons au rapport 24.124 : la décision modificative concernant les établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe.

Madame Mouaddine est inscrite ; je vous donne la parole.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes tous conscients de l'importance des moyens humains et financiers pour le bon fonctionnement des structures de l'Aide sociale à l'enfance. Ce rapport, bien qu'il aille dans le sens de certains ajustements nécessaires, ne répond pas entièrement aux enjeux de fond que nous avons déjà soulevés. Pour cette raison, notre groupe s'abstiendra.

Certes, nous reconnaissons les efforts réalisés et les évolutions notables par rapport à certaines difficultés passées. Toutefois, plusieurs problématiques demeurent d'actualité, et je tiens à les rappeler ici, devant cette Assemblée.

Tout d'abord, concernant le recours aux intérimaires, nous savons que l'ensemble des métiers du médico-social souffre de tensions, affectant également nos collectivités. Cependant, il est impératif que des actions plus ambitieuses soient mises en place pour rendre ces postes plus attractifs. Le recours à l'intérim, qui représente ici encore 77 000 € de dépenses supplémentaires pour la Cité de l'enfance, ne peut être une solution pérenne. Ces travailleurs temporaires, bien qu'indispensables dans l'urgence, ne sont pas toujours en capacité de remplir l'ensemble des missions éducatives requises, et cette situation ne peut se prolonger sans impact sur la qualité de l'accompagnement des enfants.

Ensuite, concernant les travaux qui ont lieu actuellement à la Cité de l'enfance, nous déplorons une nouvelle fois des retards accumulés. Il est fait mention de difficultés avec les entreprises : obtention de devis tardive, entreprises engagées qui ne se présentent pas ou qui interviennent en dehors des délais convenus. De plus, les travaux se déroulent dans un contexte d'occupation du site, sensible par nature, et certaines entreprises ne respectent pas les espaces dédiés aux enfants.

Les représentants du personnel ont exprimé la nécessité d'obtenir un calendrier précis pour chaque pavillon, afin de pouvoir anticiper et adapter l'accompagnement des enfants. Ils demandent également à être associés à la gestion de l'organisation de ces travaux, ce qui semble indispensable.

Enfin, une question cruciale reste celle des Familles d'accueil relais d'urgence (FARU) : sur les six FARU, trois sont en longue maladie, ce qui réduit fortement la capacité d'accueil. Il est urgent d'augmenter cette capacité, d'autant plus que les assistants familiaux accueillent des enfants aux besoins complexes, souvent affectés par des troubles qui ne peuvent être pris en charge de manière optimale dans un cadre collectif. Par manque de solutions pérennes, les enfants restent parfois trop longtemps au sein des FARU, vous le savez. Trois familles, cela ne suffit pas, d'autant qu'elles ne disposent que de trois ou quatre agréments. Nous sommes donc encore loin des perspectives d'augmentation de la capacité FARU annoncées en début de mandat.

Pour toutes ces raisons, malgré les ajustements budgétaires proposés, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Deux ou trois petits éléments pour vous répondre.

D'abord, sur le nombre de postes, autant, il y a plusieurs années, voire plusieurs mois, nous avons un vrai déficit, autant ce n'est plus le cas aujourd'hui, Madame Mouaddine, puisque :

- à la Cité de l'enfance, nous avons huit postes vacants seulement sur quatre-vingt-dix ;
- sur le Centre maternel, nous avons six postes vacants sur cinquante-huit ;
- et sur la Pouponnière, vingt et un postes vacants encore, certes, mais sur deux cent treize.

Cela veut dire que sur un total de trois cent soixante et un postes, nous en avons trente-cinq vacants. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est peu, parce que dans la fonction publique, comme dans toute entreprise, vous avez quand même parfois des gens qui sont en maladie ou autres, donc vous n'avez pas 100 % du personnel qui est là. D'ailleurs, si nous avons recours à l'intérim, c'est en partie à cause de cela : nous ne pouvons pas embaucher pour remplacer les gens qui sont en arrêt maladie ; nous n'allons pas avoir des sureffectifs lorsqu'ils ne seront plus en arrêt maladie, cela ne se fait pas, nulle part, donc nous avons recours à l'intérim.

Quand nous avons une hausse d'enfants qui nous sont donnés en surnombre, nous sommes obligés, soit de les refuser, ce n'est pas notre cas, soit, si nous les prenons, d'avoir les effectifs nécessaires, parce qu'il y a des normes. Nous ne pouvons pas avoir moins d'effectifs que ce que l'État nous impose, en particulier pour certains postes. Concernant les auxiliaires puéricultrices et les infirmières pour la Pouponnière, nous avons donc des obligations, et lorsque nous avons des sureffectifs d'enfants, il faut bien que nous ayons recours à l'intérim. Le sureffectif, nous ne l'avons pas tout le temps, donc nous aurons toujours recours à l'intérim, même lorsque nous n'aurons plus les quelques postes qui restent vacants, parce qu'il faudra continuer à répondre à des flux que nous ne maîtrisons pas. Une fois encore, nous ne décidons pas de l'urgence, nous ne la connaissons pas avant, y compris les maladies de nos propres personnels, nous ne pouvons pas anticiper là-dessus.

Sur ces problèmes d'effectifs, ils s'arrangent, ils se sont nettement améliorés.

Sur les problèmes de travaux, j'avoue que ce n'est pas remonté jusqu'à moi, que je n'ai pas été saisi, ni par les personnels ni par les services. Pour autant, on voit régulièrement les personnels, Monsieur le Directeur général, les syndicats ou autres, rien n'est remonté, donc je veux bien que vous fassiez...

Mme Mouaddine.- C'est pourtant ce qui a été pointé au dernier CSE, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... l'écho, nous regarderons.

Cela étant, c'est vrai qu'on est forcément en site occupé, donc il faut prendre le plus de précautions possible, mais des travaux ont déjà été menés à la Cité de l'enfance, des travaux importants, en site occupé également, et qui, à ma connaissance, n'ont pas posé de problème. Là, est-ce que les entreprises ont changé ? Est-ce qu'il y a un problème particulier ? Je ferai regarder et on va essayer, effectivement, de faire en sorte que cela se passe bien, parce que l'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et les conditions de travail des agents, donc même s'ils seront contents au final, nous souhaitons que cela se passe bien pendant la durée des travaux.

Sur l'accueil d'enfants qualifiés de « cas complexes », je vous rassure, heureusement que nous n'avons pas « seulement » trois familles d'accueil prêtes à les accueillir mais aussi d'autres dispositifs, parce que, malheureusement, le nombre de cas complexes ne cesse d'augmenter, et fortement. Or, un cas complexe, hors famille d'accueil – puisque très peu de familles, d'ailleurs, accueillent des cas complexes, tant les dossiers sont compliqués –, c'est 998 € à charge par jour pour le Département est-ce bien cela, Monsieur le Directeur ? (*Monsieur Dian, DGS, acquiesce.*)

Et le nombre de cas complexes ne cesse d'augmenter, donc on peut aussi se poser la question du nombre de pédiatres, de psychiatres dans ce pays les suivre. Lorsque l'on accompagne un cas complexe, on l'accompagne 24 heures sur 24. Vous voyez le coût.

Et il n'y a pas, heureusement, que trois familles pour accueillir les cas complexes !

Donc il fallait que vous ayez un motif pour voter contre, parce que vous êtes dans l'opposition...

M. Datcharry (hors micro).- On s'abstient.

M. le Président.- Ah, vous vous abstenez, donc cela évolue ! Une fois encore, d'ici la fin du mandat, on verra... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

On met aux voix les trois délibérations.

Même vote pour les trois ? (*Messieurs Datcharry et Timotéo acquiescent.*)

Donc la Majorité est pour, l'Opposition dans son ensemble s'abstient.

Très bien !

Rapport n° 24.125 – Compte-rendu sur la dette.

M. le Président.- Ensuite, on a le rapport 24.125 : le compte-rendu sur la dette.

J'ai une inscrite sur la dette : Madame Cillières.

Mme Cillières (hors micro).- Pas du tout.

M. le Président.- Bon, d'accord...

Je mets donc aux voix le fait de prendre acte d'avoir eu le compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.126 – Compte-rendu des encaissements d'indemnités d'assurances – Mai 2023 à mai 2024.

M. le Président.- Rapport 24.126 : il s'agit, là aussi, d'un compte-rendu concernant les encaissements d'indemnités d'assurances.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 24.127 – Compte-rendu des actions en justice.

M. le Président.- Rapport 24.127 : le compte-rendu des actions en justice.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 24.151 – Plan des mobilités en Ile-de-France 2030 – Avis du Département.

M. le Président.- Ensuite, nous en arrivons au rapport 24.151 : il s'agit du plan des mobilités en Ile-de-France 2030, l'avis de notre Département.

Je donne la parole à notre Vice-président : Monsieur Berdoati.

M. Berdoati.- Merci, Président. Bonjour, mes chers collègues.

Le Conseil régional a arrêté en mars 2024 le projet des plans de mobilité Ile-de-France 2030, et dans le cadre de la procédure habituelle que chacun connaît – on connaît cela pour notre Département, pour nos Communes –, des avis sont sollicités. Il faut qu'on donne notre avis sur ce plan des mobilités 2030, c'est l'objet de ce présent rapport. Ce plan des mobilités 2030 fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

De quoi s'agit-il ?

Je vais essayer de faire une synthèse, parce que c'est un document extrêmement complet, important.

Il s'agit dans un premier temps de rappeler ce que sont les mobilités en Ile-de-France, parce qu'on parle beaucoup de ces choses-là sans forcément savoir de quoi on parle. Une chose est intéressante dans ce rapport : on compare la situation *ante* Covid-2019, à celle de 2021 (parce que ce sont des données complexes à collecter, et comme le rapport date du début de l'année, les données de référence sont celles de 2021). On s'aperçoit qu'en Ile-de-France, nous n'avons toujours pas, à ce jour, retrouvé le nombre de déplacements quotidiens qui était celui de 2019 : nous étions à 41,8 millions de déplacements en 2019, nous sommes à 40,2 millions en 2021.

Quand on regarde la segmentation – je vais aller très vite, parce qu'après, on va arriver à notre sujet, mais il est intéressant de regarder la segmentation –, en 2019 :

- 40,9 % des déplacements étaient faits en marchant, piétons (c'est 42,5 % aujourd'hui). Le premier transport dans notre région est la marche, il faut bien comprendre cela ;

- 33,5 % des déplacements étaient réalisés en voiture (c'est 32,8 % aujourd'hui) ;

- les transports collectifs n'arrivent qu'en troisième position : ils représentaient 21,7 % (c'est 19,4 % aujourd'hui) ; nous n'avons donc toujours pas atteint, dans nos transports collectifs, le niveau de déplacements qui était celui de 2019, ce qui pose aussi un problème de financement d'Ile-de-France Mobilités, *via* la vente du Pass, *etc.* ;

- en vélo, nous avons 2 % de déplacements (c'est 2,6 % aujourd'hui) ;

- les deux-roues motorisés hors vélos –les scooters, *etc.* –, c'était 1,2 % (c'est 1,6 % aujourd'hui) ;

- autres, c'était 0,7 % (et c'est 1,1 %).

Voilà l'état de l'art.

Face à cette situation, ce plan des mobilités 2030 qui nous est proposé fixe un objectif ambitieux, qui peut être partagé par chacun, quelles que soient ses convictions politiques : baisser de 15 % les déplacements en voiture, augmenter de 2 % les déplacements en transport et multiplier par trois le nombre de déplacements à vélo, ce qui fait, en tout, une réduction de 1,5 % des flux routiers de marchandises, avec comme objectif final, bien sûr, la réduction des gaz à effet de serre.

Ce plan est articulé autour de quatorze axes, quarante-six actions, et présente cinq dispositions prescriptives. Sur ces cinq propositions qui sont prescriptives, trois appellent de notre part des réserves, puisque nous proposons de donner un avis favorable sous réserve, et ces réserves sont de l'ordre de trois sujets :

- une priorité est donnée aux lignes de tramway et aux bus à haut niveau de service pour les carrefours ;

- la résorption des points durs de circulation bus identifiés sur les axes de voirie empruntés par plus de trois cents bus/jour, mais en cumulant les deux sens, c'est-à-dire qu'en fait, c'est cent cinquante ;

- et enfin, les ratios de places de stationnement vélo sur voirie aux abords des immeubles de bureaux.

En fait, nous pensons que la réalité de notre territoire, qui préexiste à ce plan des mobilités 2030, ne permettra pas toujours de répondre positivement à ces prescriptions. Or, on sait très bien que ce type de document, comme nos PLU, comme nos schémas directeurs, font souvent l'objet de contentieux au Tribunal administratif – on en a parlé pour d'autres sujets tout à l'heure –, donc il nous semble dangereux pour l'avenir de maintenir

ces trois prescriptions qui ne correspondent pas, parfois, à des situations réelles que nous connaissons sur nos voiries départementales. Bien qu'elles soient très génériques et, dans l'absolu, intellectuellement acceptables, quand on regarde dans le détail, ces prescriptions ne sont pas compatibles avec ce qu'est la réalité de certaines de nos voiries départementales, ce qui nous posera un problème lorsque nous devrons aménager les voiries départementales ; c'est le travail de mon collègue Jean-Christophe Fromantin.

Je prends l'exemple des bus. En réalité, trois cents bus par jour dans les deux sens, cela fait cent cinquante dans chaque sens ; cela concerne donc quasiment toutes les voiries départementales, et on voit bien que dans nos communes, il y a les voiries départementales, il y a les quais, la RD 7, etc., et pour tout cela, on peut trouver des solutions. Mais parfois, les voiries départementales qui traversent nos communes ne sont pas des voies à grande circulation. La rue Gounod à Saint-Cloud – pardon de vous parler d'une rue que je connais bien –, il y a une voie de circulation dans chaque sens, on respecte à peine les prescriptions du Code de la route en matière de largeur des voies de circulation et des trottoirs, parce que c'est l'urbanisme de la collectivité qui a mille cinq cents ans d'histoire et qui a fait que cette rue, qui est la voie de délestage de l'autoroute quand l'autoroute de Normandie est fermée en plus, ne peut pas positionner l'ensemble des mobilités douces. Eh bien cette prescription, par exemple, nous rendrait impossible la réhabilitation de cette voirie départementale, parce que nous ne pourrions pas respecter les prescriptions. Voilà un exemple d'application concrète. On n'est pas contre le principe, je suis sûr que dans chacune de vos communes, mes chers collègues, vous pouvez trouver ce sujet.

On dit souvent que le mieux est l'ennemi du bien. Il y a un autre sujet qui prouve que la prescription, parfois, est mal pensée : un ratio d'emplacements vélo par rapport aux emplacements de stationnement voiture est prescrit, mais vous avez des rues dans nos communes, dans notre département, où il y a zéro emplacement de stationnement véhicule, et donc, si on respecte le ratio, c'est zéro emplacement vélo. Cela nous paraît une prescription qui n'est pas raisonnable, parce qu'on peut être amené, dans une rue où il n'y a pas de stationnement de véhicule, à mettre des arceaux vélo. Eh bien, si on respecte la prescription, on ne pourra pas en mettre.

Je ne serai pas plus long, mais nous vous proposons, avant que l'enquête publique n'arrive, d'émettre un avis favorable sur ce plan, qui poursuit des objectifs que la Majorité partage, probablement avec vous, mes chers collègues de l'Opposition, mais en

mettant trois réserves sur ces prescriptions. Le temps du débat dans l'enquête publique nous permettra probablement – pour l'instant, on n'y est pas tout à fait arrivé avec Ile-de-France Mobilités – de faire valoir la pertinence de ces arguments et de ces réserves que nous mettons aujourd'hui, et c'est pour cela que je vous invite à voter favorablement pour ce rapport.

Merci.

M. le Président.- Merci pour ces explications, Éric.

J'ai deux inscrits : Madame Trichet-Allaire, et ensuite, Monsieur Datcharry.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Mercredi, il y a deux jours, Paul Varry, cycliste âgé de vingt-sept ans, a été percuté volontairement par un automobiliste, qui, au volant de son SUV, a accéléré et l'a tué. Paul Varry était un militant de l'association Paris en Selle et avait fait de la place du vélo dans la ville un véritable combat personnel, et ce contre quoi il se battait l'a tué. Je souhaiterais que nous ayons tous une petite pensée pour lui.

Alors oui, la question des mobilités et de leur avenir est plus que centrale ; elle touche aux enjeux de sécurité – nous le voyons par ce triste drame –, elle touche aussi aux enjeux de santé et de qualité de vie, mais aussi aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux.

La délibération aujourd'hui sur ce plan des mobilités en Ile-de-France conclut à des prescriptions qui – je cite – sont dites « *inacceptables en l'état* », et c'est pour cela que l'avis est assorti de réserves, comme vous nous les avez présentées, mais vous nous proposez tout de même une approbation, et c'est là où nous allons avoir une divergence, car nous sommes d'accord avec vos réserves et nous en avons encore d'autres, que je vais expliquer en quelques mots.

On reconnaît que ce plan des mobilités d'Ile-de-France, globalement, est plutôt de qualité par rapport à ce qu'on avait pu voir par le passé, mais notre groupe estime qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux et on estime – on n'a peut-être pas les mêmes exigences – qu'il manque considérablement d'ambition.

C'est pour cela qu'une des très grosses réserves que nous avons concerne les objectifs, qui sont largement insuffisants et que nous souhaitons voir passer à la vitesse supérieure.

Concernant la diminution des gaz à effet de serre, cette diminution doit atteindre les -50 % et non les -26 % comme indiqué dans ce projet. Ce n'est pas une proposition hors sol. Le secteur des transports représente la première source d'émission des gaz à effet de serre en France et c'est la loi européenne sur le climat qui fixe l'ambition de -55 % d'ici 2030. On pourrait me dire que c'est dans six ans, mais cela va quand même venir vite, donc -50 %, c'est presque le minimum syndical si on prend au sérieux l'ambition de la neutralité carbone.

On a parlé des déplacements motorisés et on parle d'une diminution de 15 % ; nous préconisons une diminution de 25 %. En effet, concernant les déplacements motorisés, on pourrait penser qu'on va remplacer les véhicules thermiques par les véhicules électriques qui pourraient résoudre le problème de la pollution de l'air, mais non, car une grande part de la pollution de l'air est due au freinage des véhicules, et plus les voitures sont lourdes, plus nous avons des SUV, plus le freinage entraîne des émissions polluantes. On voit bien qu'il faut donc réduire aussi le nombre de véhicules.

Sur la part modale du vélo – j'ai envie de dire que c'est le « pompon » de la réserve –, elle doit passer à 20 %, selon les recommandations de l'Ademe. Dans une étude récente, l'Ademe projette une part modale du vélo à l'horizon 2030 à hauteur de 24 % pour la petite couronne d'Ile-de-France, donc si on veut respecter ces exigences, il faut, en effet, avoir des objectifs plus ambitieux.

Dans mon introduction, j'ai dit que la mobilité avait aussi des enjeux sociaux, et on pense notamment à l'accessibilité.

En matière d'accessibilité, ce plan ne présente pas d'objectifs chiffrés de mise en accessibilité ni de calendrier. Il n'y a pas de prise en compte de la transition démographique – on sait qu'il y a un vieillissement de la population, qui s'accompagne souvent, malheureusement, d'une diminution de la mobilité ; ceci n'est pas du tout anticipé. Nous regrettons aussi que ne soit pas prise en compte la spécificité de la mobilité des aidés et aussi des aidants, alors que les trajets d'accompagnement et les trajets de visites médicales représentent des millions de trajets quotidiennement.

Enfin, pour terminer mon intervention, ce plan des mobilités manque terriblement de propositions innovantes – et encore, quand je dis « innovantes », on voit bien, qu'elles sont mises en place depuis déjà quelque temps par différents territoires. Je pense, par exemple, à des rues où se situent des écoles et où on pourrait expérimenter des Zones à trafic limité, comme cela existe chez nos voisins italiens. Il manque aussi beaucoup de projets pour des infrastructures contribuant à la multimobilité : je vous rappelle qu'en Ile-de-France, les stationnements sécurisés pour les vélos ne concernent que 12 % des gares, alors qu'on est à 46 % au niveau national ; le *gap* est quand même assez énorme.

Je vais m'arrêter là, je ne vais pas faire non plus tous les points ; en effet, le rapport est très complet, très dense. Cependant, ce que je voulais vraiment vous faire comprendre, c'est que nous sommes d'accord avec les réserves exprimées, mais nous en avons d'autres et elles arrivent à un niveau tel que nous ne pouvons pas être d'accord avec l'avis favorable, même avec réserves ; c'est pour cela que notre groupe votera contre cet avis.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Notre groupe votera favorablement l'avis du Conseil départemental sur le plan des mobilités d'Ile-de-France avec les réserves qu'il mentionne.

J'ajouterai quelques mots sur ce plan de mobilité en lui-même, qui est important pour l'avenir de nos réseaux de transports.

Notre groupe adhère aux objectifs qu'il énonce, avec la prise en compte de l'urgence climatique, de la réduction des émissions polluantes et l'indispensable renfort des transports collectifs.

Les quatorze axes du plan couvrent l'essentiel des chantiers à venir pour permettre aux habitants d'Ile-de-France de mieux vivre et de mieux se déplacer sur les territoires de la région.

Néanmoins, nous avons – nous aussi – des réserves sur certains aspects de ce plan.

On peut regretter d'abord que l'objectif de développement d'un réseau de transport attractif, énoncé par le plan, soit pour le moins contradictoire avec la politique de privatisation des réseaux de bus et de tramway qui est engagée par Madame Pécresse. Nous rejoignons sur ce point nos collègues de Gauche et Écologistes à la Région, qui soulignent à juste titre que la privatisation de l'exploitation compromet en réalité la réalisation des objectifs du plan. Le *dumping* social qui accompagne cette privatisation, tout en dégradant les conditions de travail des agents des opérateurs, ne permet pas le développement d'une offre de transport de qualité. Ce choix politique va donc à l'encontre de l'attractivité des transports collectifs.

On peut regretter en outre que ce plan ne porte pas davantage d'ambition en matière de financement des transports, en posant la nécessité d'obtenir du législateur de nouvelles recettes d'investissement, affectées au volet mobilités du CPER, pour bâtir une véritable planification écologique sur les dix, voire quinze années à venir.

Ces enjeux sont essentiels pour atteindre les objectifs de ce plan des mobilités.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je crois que Monsieur Berdoati voulait amener des éléments de réponse à Madame Trichet-Allaire.

M. Berdoati.- Oui, Président, juste deux ou trois petites choses, parce qu'on ne va pas faire de longs débats sur ce sujet.

Je voudrais quand même rassurer Monsieur Datcharry : le grand capital est très loin de la privatisation des transports, parce que cela me fait « marrer » quand on voit les entreprises qui concourent à ce qu'on appelle pompeusement « la privatisation » – ce qui n'est pas vrai, c'est une délégation de service public ; j'ai une seule crèche dans ma commune qui est en DSP, je n'ai pas privatisé le service de la petite enfance –, c'est Keolis, c'est Transdev, ce sont des filiales de la SNCF et de la RATP. On voit tout de suite que c'est le grand capital, très dangereux, coté en bourse, bien sûr ! Des filiales SNCF et RATP, je veux bien que l'on dise qu'on privatise, mais, premièrement, c'est un mode de gestion, ce n'est pas une privatisation, et, deuxièmement, ceux qui concourent au mode de gestion sont des filiales d'entreprises publiques, donc, franchement, on est très loin du grand capital.

(Réaction hors micro de Monsieur Datcharry)

M. Berdoati.- Je sais bien ; c'était juste parce que ce passage sur la casse sociale liée à la privatisation me paraît quand même un peu idéologique et pas réel, mais vous avez le droit de penser ce que vous voulez et de dire ce que vous voulez, ce n'est pas moi qui vous empêcherai, je voulais juste donner notre version.

On peut toujours dire que ce n'est pas assez ambitieux, il y a plein d'endroits où on nous a expliqué dans la vie que les choses n'étaient pas assez ambitieuses, mais en tous les cas, elles existent, elles avancent et elles font progresser les choses.

Il y a un deuxième sujet qui est quand même très important dans ce débat-là : celui du respect des individus à choisir eux-mêmes leur propre mode de fonctionnement. Je veux bien que l'Ademe fasse des prescriptions, envisage tout le monde... D'ailleurs, il y a des choses dans ce que disait notre collègue tout à l'heure qui sont assez contradictoires : vous nous expliquez, vous avez raison, que la démographie fait qu'on a un vieillissement avancé ou en tous les cas prévu, prévisionnel, dans la décennie qui vient, de notre population, et vous dites que souvent, on a des pertes de mobilité quand on vieillit. Eh bien, ce n'est pas compatible avec l'objectif de passer de 2 % de transport vélo à 25 %, parce que je veux bien que l'on force les seniors à aller à vélo, mais ce n'est pas leur truc. Je suis assez pragmatique comme garçon, je ne suis pas un idéologue, je n'ai pas la compétence intellectuelle pour l'être, mais je suis assez libéral, je suis pour que chacun puisse décider en son âme et conscience du moyen qui est le plus adapté à son mode de vie pour se transporter.

En revanche, le sujet d'inquiétude, chers collègues, que l'on pourrait partager est que les études démontrent qu'aujourd'hui, le report sur le vélo ne se fait pas par rapport aux gens qui utilisaient leur véhicule, mais il se fait par rapport aux gens qui utilisaient les transports en commun. C'est quand même très inquiétant, parce qu'on investit des milliards... Ici, au Département, on nous explique souvent qu'on n'est pas compétent pour les transports, mais on y met quand même un peu d'argent. On débat de cela avec le Président Siffredi et la Présidente de Région tous les jours, parce qu'on essaye de défendre les deniers publics de notre Département, qui n'est plus tout à fait – Pierre-Christophe l'a expliqué tout à l'heure – dans la situation financière dans laquelle il était avant. Cela devrait être un motif d'inquiétude que le report modal sur le vélo se fasse à partir du transport en

commun aujourd'hui – cela ne veut pas dire que cela sera tout le temps comme cela –, toutes les études le démontrent, et non pas à partir de l'utilisation de la voiture.

Je crois que cela va dans le bon sens, qu'il faut soutenir ce plan. On a des réserves pragmatiques ; on n'est pas à demander des choses, on veut juste pouvoir continuer d'aménager nos espaces publics en cohérence, et l'exemple que je vous prenais sur le ratio (quand il n'y a pas de stationnement voiture, il n'y aura pas de vélo), est un vrai problème pour l'aménagement dans nos villes.

Je comprends bien vos réserves, mais je pense qu'il faut plutôt aller dans le sens, et donc je remercie le groupe de Monsieur Datcharry de soutenir notre rapport.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix.

Le groupe de Monsieur Timotéo vote contre.

Le groupe de Monsieur Datcharry et la Majorité votent pour avec réserves.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 24.128 – Compte-rendu des offres notifiées aux expropriés et des réponses à leurs demandes – Août 2023-Juillet 2024.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, qui est le 24.128 : il s'agit du compte-rendu des offres notifiées aux expropriés pour les transports en commun, justement, et des réponses à leurs demandes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 24.129 – RD 7 – Suresnes – Acquisition de deux parcelles.

M. le Président.- Rapport 24.129 : il s'agit de la route départementale n° 7 à Suresnes et de l'acquisition de deux parcelles pour y exécuter des travaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 24.130 – Groupement de commandes – Travaux d’entretien et de réparation des ouvrages d’art – Département des Yvelines.

M. le Président.- Rapport 24.130 : il s’agit d’un groupement de commandes pour des travaux d’entretien et de réparation concernant les ouvrages d’art avec le Département des Yvelines.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 24.131 – Compte-rendu des marchés et avenants – Avril-juin 2024 – Compléments sur les périodes précédentes.

M. le Président.- Rapport 24.131 : il s’agit du compte rendu des marchés et avenants d’avril à juin 2024.

Il s’agit de prendre acte.

Je n’ai pas d’inscrit.

Nous avons donc pris acte à l’unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 24.132 – Collèges – Dotations prévisionnelles de fonctionnement – Année 2025.

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 24.132 : il s’agit là des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l’année 2025 pour nos collèges.

Sont inscrits : Madame Léandri, Monsieur Benarafa et Madame Genthon.

Madame Léandri, vous avez la parole.

Mme Léandri.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il s'agit, en effet, de voter les crédits prévisionnels alloués aux collèges publics pour 2025, avec un montant qui s'élèverait à 8 496 654 €, et 20 000 € en dotation complémentaire en prévision des augmentations d'effectifs à la rentrée de septembre 2024, puisque nous nous basons sur l'enquête lourde de l'Éducation nationale qui nous est fournie en novembre 2023, ce qui nous ramènerait à un total de 8 516 654 €, donc une baisse faciale de 2,97 €, et je tiens à vous expliquer d'où vient cette baisse principalement.

Un petit rappel : nous avons sur le département quatre-vingt-dix-huit collèges publics, cinq cités scolaires, dix-huit classés en REP et deux collèges classés en REP+.

L'évolution de cette dotation de fonctionnement de 2024 à 2025 est liée essentiellement à la baisse d'effectifs et à la baisse des crédits d'entretien.

La baisse des effectifs, c'est trois cent soixante-dix élèves en moins sur le département.

L'évolution liée au changement d'IPS : deux collèges sont concernés ; vous savez que si l'IPS augmente, la dotation diminue – ce que nous n'avons pas mis en place pour ces deux collèges – et si l'IPS diminue, la dotation augmente.

Pour les dix-huit collèges classés en REP, le taux des montants par élève et les forfaits servant au calcul des crédits pédagogiques et d'administration générale ont été revalorisés de 17 % et revalorisés de 27 % pour les deux collèges classés en REP+, ce qui concerne dix mille cinq cent dix-sept élèves.

Concernant l'évolution des crédits d'entretien, puisque la reprise des contrats a été faite par le Département, nous avons une baisse de crédits de 156 573 €.

Enfin, l'évolution de l'écêtement, qui a augmenté encore cette année, puisqu'il y a eu plus de collèges concernés par l'écêtement ; je vais vous en parler un petit peu plus tard.

Les fonds de réserve ont augmenté de plus de 11 % dans les collèges, pour une somme de 533 000 €. C'est donc une somme importante en fonds de réserve ; des établissements, pour des raisons différentes et variées, n'ont pas fait de prélèvement sur fonds de réserve, ce qui engendre de l'écêtement. Alors que nous avons l'année dernière huit collèges écêtés, nous en avons cette année vingt ; ce qui est bien dommage, c'est qu'on retrouve quand même cinq collèges qui continuent à être écêtés depuis de

nombreuses années. Quinze nouveaux établissements font l'objet d'un écrêtement, et trois – nous pouvons nous en satisfaire – ne sont plus écrêtés.

Ces baisses de dotations de fonctionnement, comme je le disais, s'expliquent essentiellement par des baisses de crédits d'entretien, repris par le Département, et ces écrêtements.

Sur les établissements classés en REP et REP+, quinze établissements sur dix-huit voient leur DGF augmenter, plus ou moins significativement, et pour trois établissements, la DGF baisse, malgré la revalorisation des taux élèves, qui n'a pas compensé l'augmentation de l'écrêtement ou la baisse de crédits d'entretien.

Voilà, Monsieur le Président, vous allez mettre au vote cette somme et cette baisse faciale.

Je me tiens, bien sûr, à votre disposition pour faire un focus sur vos établissements et pour savoir pourquoi il peut y avoir baisse d'une dotation et pourquoi une augmentation aussi, c'est intéressant à savoir, et surtout se focaliser un petit peu sur cet écrêtement ; c'est de l'argent public, donc avant de s'affoler sur l'écrêtement, il faut juste savoir pourquoi l'établissement a été écrêté et pourquoi ils n'ont pas utilisé l'argent qui leur était doté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je passe donc la parole à Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Cela fait déjà plusieurs années que l'État délaisse l'école publique. Les enseignants français font partie des moins bien payés d'Europe, alors que ceux-ci font le plus d'heures devant les élèves et ce sont eux qui ont le plus d'élèves par classe, selon les chiffres de l'OCDE. Ces données expliquent d'ailleurs que le recrutement d'enseignants compétents devient de plus en plus difficile en France.

Ajoutées à cela, les différentes réformes ratées de l'Éducation nationale. Celles-ci ont fait petit à petit baisser le niveau général, comme l'attestent les derniers tests PISA. Surtout, elles ont aggravé les inégalités : les élèves provenant de familles défavorisées, donc dont l'IPS (l'Indice de positionnement social) est faible, ont beaucoup

moins de chances de réussir à l'école que les enfants provenant d'une famille dont l'IPS est élevé.

Le Département ne peut pas se substituer à l'État. Pourtant, il reste engagé dans la lutte pour diminuer le poids de l'origine sociale. D'ailleurs, en 2023, les crédits du budget de fonctionnement ont été majorés en fonction de l'Indice de positionnement social, ce qui apparaissait comme une bonne mesure de justice sociale.

Je vous avais fait remarquer, d'ailleurs, Monsieur le Président, l'an dernier, que les forfaits élèves proposés en fonction de l'IPS n'étaient pas à la hauteur de la fracture qui existe entre les familles aisées et les familles les plus pauvres, puisqu'entre un collège dont l'IPS est élevé, c'est-à-dire supérieur à 120, et celui qui a un IPS inférieur à 100, il y avait moins de 7 € d'écart dans le forfait élève.

Vous aviez dit que vous alliez regarder et vous avez tenu parole, je vous en remercie. Nous sommes donc favorables à cette proposition de revalorisation du taux par élève pour les collèges classés en REP et REP+, même s'il reste quand même des collèges dont l'IPS est inférieur à 100 qui ne sont pas classés REP et qui vont malheureusement échapper à cette revalorisation.

Dans votre discours aux chefs d'établissement, lundi dernier, vous avez souligné les efforts du Département pour que le budget des collèges reste stable. Malgré les baisses de recettes, vous avez tenu à sanctuariser le domaine lié à l'éducation, ce qui n'est pas le cas du Gouvernement, dont les baisses de dotations horaires globales surchargent les classes, rendant toute pédagogie différenciée ou inclusive de plus en plus difficile.

Seul reproche, vous avez privé brusquement, sans concertation préalable, certains collèges non-REP du dispositif PREMIS, le fameux Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire, qui fonctionnait selon le principe du détour pédagogique, à savoir : le jeune redécouvre le sens du travail scolaire grâce à une nouvelle approche alliant ateliers thématiques et tutorat.

J'entends bien que vous vouliez « marquer le coup » vis-à-vis de l'État qui fait payer aux collectivités – on l'a dit – ses erreurs de gestion et que là où l'Éducation nationale était déficiente, le Département, je l'ai vu, a sans cesse développé des dispositifs pour compenser le lent désengagement de l'État sur l'échec scolaire.

Je sais que les temps sont difficiles économiquement et politiquement, mais ils le sont encore plus pour les enseignants de l'Éducation nationale, et c'est quand même un mauvais signal envoyé à ces collèges qui ne sont pas REP et toujours dont l'IPS est inférieur

à 100. Je pense au collège Gay Lussac : dans ce collège, le dispositif PREMIS permettait de faire participer les élèves à des projets de construction d'un bateau pour leur redonner le goût au travail et à la discipline et cela fonctionnait. D'une année sur l'autre, les élèves revenaient pour donner un coup de main sur leur temps libre pour pouvoir poursuivre le projet, et une fois le bateau terminé, ils pouvaient le tester directement.

J'ai discuté avec les principaux des deux collèges non-REP de Colombes qui bénéficiaient de ce dispositif et ils sont désemparés. Pourquoi ? Parce qu'ils pouvaient encore utiliser des dispositifs PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État) proposés l'an dernier par l'Éducation nationale, mais cette année, le nombre de PACTE a été divisé par deux.

En conséquence, si le Département se désengage aussi pour des sommes qui restent vraiment très faibles à notre échelle, c'est un peu l'image du Département qui en prend un coup, alors que vous avez fait tellement d'efforts sur le programme « îlots verts », sur les dispositifs comme « Toutes culottées » ou l'agenda 2030, et on est dans un contexte où les enseignants se sentent de plus en plus abandonnés.

Pour résumer, nous émettrons un avis favorable pour le budget des collèges des Hauts-de-Seine, même si l'inflation n'a pas été prise en compte cette année, même si, effectivement, le nombre de collèges qui ont subi un écrêtement pose question, car nous savons que vous avez une implication sincère pour l'environnement éducatif des collégiens, mais nous vous demandons encore de bien vouloir laisser vivre ce dispositif PREMIS encore un peu pour les collèges non-REP dont l'IPS est inférieur à 100. Le budget du Département en sera peu affecté, le retour sur investissement à long terme sur les enfants sera positif. Évidemment, l'éducation est un investissement sur l'avenir, surtout si la démographie baisse et que les métiers sont sous tension.

Maintenir ce dispositif pour les collèges non-REP, c'est aussi reconnaître le travail des enseignants. Croyez-moi, je suis sur le terrain, je les vois, ils se sont investis dans ce dispositif pour concevoir ces ateliers et ils ont encore besoin du Département, surtout quand d'autres institutions les abandonnent à leur sort.

Je vous remercie.

M. le Président. - Monsieur Benarafa, vous avez reconnu, et je vous en remercie, le travail important et l'apport important de notre Département pour nos collégiens et, plus globalement, pour le monde enseignant. Effectivement, nous allons largement au-delà de

nos propres compétences, vous l'avez souligné ; finalement, nous faisons ce que l'État devrait faire et ne fait pas.

Pour autant, nous devons trouver des économies. Alors, on peut dire que c'est peu, mais c'est aussi la somme de petites économies qui nous permettra de dégager des marges de manœuvre. Nous supprimons à certains endroits, mais parce ils ne sont plus considérés comme quartier prioritaire. Ce n'est pas nous qui avons dessiné la nouvelle carte, c'est l'État, en ayant travaillé avec les Communes ; après, elles l'ont accepté ou pas, mais il me semble que cela vient de là.

Il y a des choses que l'on fait depuis longtemps. PREMIS existe depuis de très nombreuses années, ce n'est pas une création récente. Lorsque que cela a été créé, l'Etat ne faisait pas du tout, et sur ces dernières années, il a décidé de mettre en œuvre quand même – peut-être trop peu à votre goût – un certain nombre de choses. D'ailleurs, l'ancien Premier ministre, Monsieur Attal, qui a été aussi ministre de l'Éducation nationale, a indiqué un certain nombre de mesures en ce sens. Quelque part, PREMIS, aujourd'hui, si l'État met en œuvre ce qu'il a dit, fera double emploi dans ces collèges-là.

Je veux bien que l'on fasse beaucoup de choses, mais on n'est pas obligé de faire des doublons, parce que c'est parfois ce qui nous est reproché : « Les collectivités, vous faites la même chose, donc c'est le double de dépenses avec l'État ». Nous rationalisons et nous disons : « Puisque l'État a décidé de faire, il n'y a plus de raison que l'on fasse, puisque là, en l'occurrence, il fait ».

Après, et je vous en remercie, vous avez souligné que je tenais mes engagements avec ma Majorité ; effectivement, c'est une marque de fabrique chez nous : avons l'habitude de tenir nos engagements.

Après, si l'État ne tient pas ses engagements, je n'y peux rien, je suis responsable des nôtres, pas de ceux des gouvernements.

Je considère qu'à partir du moment où ils ont pris l'engagement de faire, c'est mis en œuvre et c'est fait.

Ce n'est donc pas juste une question de somme, c'est aussi une question de rationalisation, pour éviter que certains nous disent que nous gaspillons de l'argent, parce qu'on fait un certain nombre de choses qui sont faites par d'autres collectivités ou par l'État lui-même. Comme on en est là et qu'il faut qu'on montre effectivement notre efficience...

Une fois encore, vous l'avez souligné, vous dites qu'on fait beaucoup ; malheureusement, d'autres Départements aujourd'hui ont arrêté de faire beaucoup de choses, parce que cela ne fait pas partie des dépenses obligatoires. Je ne vais pas revenir sur le débat autour de notre décision modificative, mais il y a plein de Départements, y compris en région Ile-de-France, qui ne font quasiment plus rien pour les collèges parce que ce n'est plus une dépense obligatoire et qu'ils n'arrivent plus à couvrir les dépenses non obligatoires.

Nous y arrivons encore et, vous l'avez dit, j'ai pris l'engagement devant les principaux de ne pas toucher, de sanctuariser le budget Éducation nationale, sauf sur ce point. C'est un choix important parce que, effectivement, c'est l'avenir de notre jeunesse qui est en jeu, et tant qu'on pourra les préserver sans être obligés de couper au-delà du strict minimum...

Je rappelle quand même, Monsieur Baguet l'a dit, que pour le budget de l'an prochain, avant même de connaître les décisions du gouvernement sur le budget 2025, nous avons cherché, pour équilibrer nous aussi, 39 M€ d'économies, et sans toucher à l'essentiel. Je ne sais pas ce qui sera voté au Parlement, et en fonction, il faudra peut-être que l'on trouve encore des économies.

Vous me dites que du coup, ce sont les enseignants qui sont touchés. Oui, mais on ne peut pas à la fois dire, comme vous le faites, comme nous le disons : « l'État gère mal, c'est lui qui a créé les déficits, il nous fait porter après de remettre à flot alors que nous gérons bien » et en même temps continuer à payer là où il est défaillant dans son domaine de compétence. C'est la double peine à ce moment-là : il ne fait pas, il faut qu'on fasse, et en même temps, il nous rabote – et c'est même plus que raboter –, il nous ponctionne 10 Md€ pour rétablir ses comptes et on doit continuer à faire ce qu'il ne fait pas ! À un moment donné, ce n'est plus l'effet ciseaux qu'on va avoir, il nous faudra tout arrêter, parce que si on doit aussi financer ce qui relève de leur compétence et qu'ils ne font pas...

On reparlera d'ailleurs des compensations de la CNSA. Je crois que l'arrêté va sortir d'un jour à l'autre, s'il n'est déjà sorti. Je rappelle que l'État avait dit qu'il compenserait tous les Départements à hauteur de 40 % minimum de la dépense ; c'est la moindre des choses, 40 %, ce n'est quand même pas beaucoup, pour l'APA et la PCH. Nous sommes à 23 %, les Hauts-de-Seine, on nous a sortis du droit commun ! Tous les Départements ont eu le droit à ces 40% minimum, sauf les Hauts-de-Seine et Paris, à cause cet arrêté, sous prétexte que nous serions riches ! En même temps, l'écart se creuse, et quand certains

Départements disent : « Maintenant, il faut nous compenser à 45 ou 50 % », on va nous laisser continuer à 23 % ?!

À un moment donné, je veux bien tout entendre, mais chacun doit prendre ses responsabilités.

Ces dix collèges – cela n'en concerne que dix –, qui sont malheureusement touchés ne sont plus dans le périmètre de la politique de la Ville. La carte a été faite entre l'État et les Communes, comme je le disais tout à l'heure. Nous en tirons les conséquences, d'autant que l'État lui-même a décidé de faire ce que nous faisons, donc nous allons le laisser faire et vous nous direz s'ils font mal. Je pense que non, parce qu'ils vont déléguer aux enseignants, quand même, ils ne vont pas envoyer un fonctionnaire de Bercy pour mettre en œuvre... c'est vous, les enseignants, qui allez le faire, comme vous le faisiez avec nous, donc ce sera quand même du travail qui continuera à être profitable pour les enfants.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Puisque nous avons beaucoup parlé de l'État, je vais démarrer par quelques remarques, en soulignant que notre groupe s'associe pleinement à la colère des personnels de l'Éducation nationale suite à l'annonce de la suppression de quatre mille postes pour 2025. C'est une décision catastrophique, alors même que les choix des Gouvernements successifs ces dernières années ont déjà fortement dégradé l'école publique, et par là même les conditions d'apprentissage de nos jeunes, avec pour résultat un renforcement des inégalités sociales en matière d'éducation.

Concernant la dotation départementale aux collèges des Hauts-de-Seine, il est proposé un montant total de dotation de 8 496 654 € pour 2025 :

- soit une baisse de 263 700 €, c'est-à-dire 3 % de moins par rapport à 2024,
- et même une baisse de 400 400 € par rapport à 2023, c'est-à-dire 4,6 % de moins sur deux ans.

Il faut certes prendre en considération, comme Madame la Vice-présidente vient de nous le dire, les ajustements liés à la reprise en gestion directe de certains contrats d'entretien depuis deux ans, ainsi que la relative baisse des effectifs d'élèves.

Pour autant, au regard de l'inflation, il n'est pas appliqué de coefficient correcteur comme l'an passé, c'est donc bien une baisse globale des moyens qui est annoncée.

Nous approuvons néanmoins certaines évolutions dans la répartition des crédits, notamment les compensations des écarts de dépenses des établissements classés en REP et REP+ par rapport aux établissements non classés.

Parallèlement à ces avancées, nous avons toujours un certain nombre d'interrogations sur des sujets déjà abordés ces derniers mois :

- la prise en charge des déplacements en transports en commun pour les sorties scolaires de certains collèges n'est toujours pas satisfaisante, nous l'avons encore constaté lors de la réunion des chefs d'établissement cette semaine. Ne pourrait-on pas imaginer un dispositif de gratuité, à élaborer avec IDF Mobilités, afin de faciliter l'organisation de ces sorties, importantes sur le plan pédagogique ? Le Département pourrait le proposer dans le cadre du conseil d'IDF Mobilités ;

- concernant les voyages scolaires, le recours au dispositif Erasmus+ demeure encore mal connu et mal maîtrisé par de nombreux établissements. Nous avons d'ailleurs vu que le nombre de collèges candidats au consortium monté par le Département était faible. Sur ce point, il faut sans doute renforcer le travail d'information et d'accompagnement auprès des établissements, en mettant l'accent, là encore, sur ceux aux IPS les plus bas.

Les dossiers pour 2025/2026 doivent être déposés avant la fin de l'année – c'est ce qui nous a été dit lundi –, il semble donc urgent que le Département fasse mieux connaître aux établissements les procédures à suivre.

Concernant les travaux d'entretien, certains chefs d'établissement se plaignent parfois d'entreprises ne respectant pas leurs engagements sur les délais des chantiers ou encore les finitions et le nettoyage de ces chantiers – je l'ai vu, pour prendre un exemple, au collège Manet à Villeneuve-la-Garenne, c'est tout à fait surprenant... –, créant ainsi un sentiment d'abandon, mal vécu par les personnels et par les élèves. Un recadrage de ces entreprises par les services départementaux... Je sais qu'ils font ce qu'ils peuvent, mais il faudrait peut-être recadrer encore plus pour régler ces situations.

Je voudrais terminer en élargissant un instant mon propos au-delà de la question des dotations, pour revenir sur mon sujet marotte : les cantines des collèges.

À nouveau, nous avons tous été témoins récemment du mécontentement des élèves et des parents, concernant la qualité des repas et la mauvaise gestion des quantités prévues pour les différents services.

Je ne m'étendrai pas sur notre désaccord, que vous connaissez, concernant la délégation de ce service aux sociétés privées, mais, encore une fois, nous voyons que notre Collectivité doit progresser sur ce dossier et nous y reviendrons probablement ultérieurement, je pense.

Dans l'immédiat, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président.- Deux/trois mots, mais si, Madame, vous voulez compléter...

D'abord, dire qu'on baisse les dotations, c'est non. Il y a moins d'élèves, d'une part, donc effectivement, globalement, la masse peut baisser, mais en tous les cas, par collège, on ne donne pas moins. Et il y a l'écèlement, d'autre part, qui peut faire que, éventuellement, sur certains, en apparence, cela peut être moins. Madame Léandri vous a dit qu'elle était prête à vous expliquer pourquoi si vous alliez la voir. Si un collège est écélé, cela veut dire que même les sommes qu'on lui a données n'ont pas été utilisées. Je veux bien que l'on augmente les dotations pour que l'écèlement soit encore plus fort parce que les sommes n'auront pas été utilisées, mais cela ne serait utile que pour l'apparence ! C'est ce que vous aimez faire en termes de social, soigner l'apparence, quand nous agissons concrètement !

S'il y a des besoins, et Monsieur Benarafa l'a souligné, nous l'avons fait pour les REP et REP+, nous y répondrons. Là où il n'y a pas de besoin spécifique, où l'on écèle, je ne vois pas pourquoi on va fictivement augmenter les subventions, Monsieur Datcharry.

Si vous voulez aller voir Madame Léandri, elle vous accueillera bien volontiers pour vous expliquer tout cela.

Sur Erasmus+, je suis d'accord avec vous, mais c'est très récent. On a vu que très peu de collèges y participaient. On a dit qu'on était prêt, avec nos services, à se substituer à l'administration des collèges pour les aider à monter les dossiers, parce qu'ils sont déjà saturés, ils ont plein de choses et que c'est compliqué, complexe, parce que ce sont des fonds européens pour lesquels les dossiers sont difficiles à monter. Je ne peux pas dire plus, je ne peux pas faire mieux. On leur propose, pour justement pouvoir emmener leurs élèves dans des voyages éducatifs, que ce soit pris en charge financièrement et de monter nous-mêmes à leur place les dossiers. Après, il faut quand même qu'ils lèvent le doigt pour nous dire : « On a envie », on ne peut pas non plus les y forcer. On fait passer le message, on le dit, on le redit, cela a été dit, justement, à la réunion où il y avait tous les

principaux. Les uns et les autres, vous assistez aux Conseils d'administration, vous pouvez être aussi le relais pour le dire, et j'espère qu'ils seront nombreux à pouvoir en profiter.

Vous savez – je ne veux pas prendre juste cet exemple –, dans les péréquations, il y a aussi ce que nous avons décidé nous-mêmes, sans obligation de l'État, avec le FS2I. Au vu de nos difficultés cette année, nous nous sommes réunis et nous avons décidé pour l'année 2025 de mettre entre parenthèses, sauf le fonds de réserve, les 20 M€, 19 M€ de mémoire, qui peuvent être répartis. Un de nos collègues qui profite beaucoup de cette répartition et dont vous êtes très proches politiquement, nous a fait remarquer que nous aurions quand même pu le maintenir, parce que nous « n'étions pas à l'os » – pour reprendre ses termes –, parce que nous continuons à faire beaucoup de choses qu'eux ne faisaient plus depuis longtemps. Entre autres, il a pris comme exemple tout l'argent que nous mettions, Monsieur Benarafa, pour les collèges, pour l'enseignement, alors que ce Département ne fait plus rien depuis longtemps, parce que ce n'étaient pas des dépenses obligatoires.

À un moment donné, il faut aussi faire attention, parce que si même des Présidents de Département disent des choses pareilles, si on est amené à ne faire que des dépenses obligatoires et plus rien du reste, tellement on sera pris à la gorge, je ne suis pas certain que ce soit ainsi qu'on défende le mieux les Départements.

À bon entendeur, salut !

Je mets aux voix.

Qui est contre ?...

Mme Léandri.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui ? Non, c'est bon ? Si, vas-y, fais-toi plaisir !

Mme Léandri.- J'aimerais qu'on garde à l'esprit le fait que les fonds de réserve, c'est-à-dire ce qui permet de financer tout un tas de projets, ont augmenté, je l'ai dit, de 11 %, 533 000 €, donc on ne peut pas dire qu'on baisse les dotations, on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas assez.

Après, vous parliez des sorties. Aux gestionnaires de s'organiser, ils gèrent leur budget pour financer leurs sorties ! 533 000 € de fonds de réserve, en augmentation, donc on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas assez.

M. le Président.- Très bien.

La Majorité avec les Socialistes votent...

M. Timotéo.- ... et les Écologistes.

M. le Président.- ... et les Écologistes – ne les oublions pas, nos amis Écologistes – votent pour.

Les Communistes votent contre...

M. Datcharry (hors micro).- Non, nous nous abstenons.

M. le Président.- Ils s'abstiennent, pardon. C'est bien !

Rapport n° 24.133 – CIO – Dotations de fonctionnement 2025.

M. le Président.- On passe au rapport 24.133...

(Intervention hors micro de Monsieur Ouzoulis)

M. le Président.- Je croyais que vous étiez unis, mais bon...

M. Ouzoulis.- On est comme vous au Gouvernement.

M. le Président.- Je ne suis pas au gouvernement. Je suis libre, c'est à la mode !
(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

Rapport 24.133 : il s'agit des dotations de fonctionnement pour l'année 2025 au CIO.

Je n'ai pas d'inscrit.

Unanimité, je suppose ? *(Assentiment général)*

Rapport n° 24.134 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.

M. le Président.- Rapport 24.134 : il s'agit du Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, l'affiliation de nouveaux organismes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je suppose que c'est le même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.152 – Conseil de l'IUT de Ville d'Avray - Saint-Cloud - Nanterre – Désignation.

M. le Président.- Rapport 24.152 : il s'agit de l'IUT de Ville d'Avray - Saint-Cloud - Nanterre et de désigner un membre titulaire et un suppléant en tant que représentants du Département au sein de cet IUT.

Il vous est proposé de désigner Madame Bécart en qualité de titulaire et Monsieur Berdoati en qualité de suppléant.

Je mets aux voix.

Même vote : adopté à l'unanimité.

TOURISME

Rapport n° 24.135 – Nouvelle convention Pass Destination.

M. le Président.- Rapport 24.135 : il s'agit d'une nouvelle convention concernant le Pass Destination.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 24.136 – Schéma d'organisation sociale et médico-sociale unique (SOSMS) 2024-2028.

M. le Président.- On en arrive au 24.136, avec le Schéma d'organisation sociale et médico-sociale unique pour les années 2024 à 2028.

J'ai trois inscrites : Madame Tilly, Madame Brobecker et Madame Mouaddine.

Madame Tilly ?

Mme Tilly.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je suis très heureuse de vous présenter ce Schéma d'organisation sociale et médico-sociale, qui est une pièce maîtresse de notre Département des Hauts-de-Seine. Je vais essayer d'être synthétique, sachant qu'il est extrêmement complet. Je souhaiterais juste que vous ayez le désir de le lire après mon intervention.

Ce Schéma d'organisation sociale et médico-sociale s'inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles, qui prévoit que le Département mette en œuvre une politique d'action sociale tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État et aux autres collectivités territoriales. Dans le cadre de cet article, il prévoit que le Département se dote de ce document d'organisation sociale et médico-sociale.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais nous avons eu un précédent Schéma d'organisation sociale et médico-sociale qui allait de l'année 2018 à 2022. Afin d'ancrer plus solidement les politiques publiques de solidarité qu'il met en œuvre en direction des Hauts-séquanais, le Département des Hauts-de-Seine se dote d'une nouvelle stratégie globale et transverse en adoptant ce Schéma.

Il est conçu notamment après une très large concertation avec les usagers, les partenaires, les institutionnels, les associatifs, les élus ; je tiens vraiment à le préciser, cela a été un gros travail que nous avons fait notamment cet été, où nous avons reçu plus de cent invités, tous différents, d'univers différents, notamment avec des usagers ; l'utilisateur a été au cœur de nos réflexions. Dans mon groupe de travail, j'avais notamment un bénéficiaire du RSA, qui a pu apporter aussi son regard sur les politiques que nous mettons en place.

Nous avons été très attentifs à être assez divers dans les invités que nous avons, et cela a permis de renforcer la cohérence et le sens de l'ensemble des politiques des solidarités départementales qui couvrent tous les âges de la vie des Hauts-séquanais, et notamment les plus fragiles, pour lesquels nous avons une attention toute particulière.

Ce présent document, intitulé « Schéma départemental des solidarités des Hauts-de-Seine 2024-2028 », va présenter les enjeux socio-démographiques du département à l'horizon 2030, avec des orientations stratégiques départementales dans les domaines des solidarités qui en découlent, et notamment avec leurs projets d'actions pour les cinq prochaines années à venir.

Vous avez un document très important que je vous montre ici, qui est le portrait socio-démographique de notre département. Il est très précis, très clair. Je vais simplement en donner quelques chiffres qui me semblent importants, qui vont vous intéresser :

- nous sommes dans un territoire qui est en croissance démographique de 0,1 % par an. D'ici 2030, ce chiffre sera à 1,9 %. C'est assez positif, mais à l'intérieur, il faut décortiquer :

- la population des plus de soixante-cinq ans va augmenter de 16 % ; ce chiffre est évidemment important et il faudra développer des politiques publiques qui répondront à ces besoins. C'est une population qui vieillit, nous le savons, nous le savons encore plus dans les chiffres que vous avez ici, puisque sur les soixante-cinq à quatre-vingt-quatre ans, nous aurons cette augmentation de 16 %.

- nous constatons aussi que le nombre de personnes de moins de vingt-cinq ans évoluera de 3,1 %. Ça aussi, c'est une particularité de notre département ;

- un autre chiffre qui me semble important pour vous, les élus, et notamment les maires : nous avons 19 % de familles monoparentales sur le département ;

- nous avons aussi 12 % de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté ; cela représente cent quatre-vingt-quatorze mille personnes.

Je ne fais qu'une petite synthèse, et vous trouverez dans le document les chiffres qui seront les plus intéressants pour vous, mais nous constatons avec ce Schéma qu'il y a effectivement des points sur lesquels il faudra être totalement vigilants, c'est-à-dire :

- la monoparentalité, avec le chiffre que je vous ai donné ;
- l'isolement des personnes âgées notamment, qui est important.

Maintenant, je vais vous expliquer la méthode qui a été appliquée, car elle est assez innovante et intéressante. Elle s'est appuyée sur des documents déjà existants que vous connaissez :

- le Schéma départemental des services aux familles, que nous travaillons avec la CAF ;
- le PDALPHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ;
- deux schémas que nous avons élaboré avec l'État : le Pacte national des solidarités, qui a été conclu très récemment, et la contractualisation départementale pour l'insertion et l'emploi.

Ce Schéma ne tombe donc pas de nulle part, il est vraiment inscrit dans des politiques publiques sur lesquelles nous travaillons.

Il est aussi l'émanation de la stratégie de la protection de l'enfance que le Président a présentée en 2022, et de la stratégie de l'autonomie, présentée en 2023 ; ces stratégies se retrouvent complètement dans ce Schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

Je ne serai pas plus longue, parce que je pense que vous aurez certainement des questions à nous poser.

Ce SOSMS 2024-2028 contient trois parties importantes :

- une première partie qui dépeint le tableau démographique que vous avez ici ;
- la deuxième partie, qui décline sous forme de onze fiches-actions des propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles qui seront à retenir sur les cinq prochaines années ;
- la troisième partie qui revient sur le bilan du précédent Schéma qui va mettre en œuvre notamment les cinq axes.

En conclusion, notre objectif majeur est que ce Schéma d'organisation sociale et médico-sociale puisse répondre concrètement au quotidien des Altoséquanais, à leurs préoccupations dans le domaine de la santé, dans le domaine du social, dans le domaine de l'insertion, et tout cela en coopération avec des acteurs qui sont sur notre territoire.

Voilà notre feuille de route ! Je suis tout à fait disposée à répondre à vos questions et je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président.- Merci, Madame Tilly.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Cette Assemblée doit délibérer, comme vous l'avez dit, sur le document socle qui organisera l'offre des services sociaux et médico-sociaux sur l'ensemble du département jusqu'en 2028. Il s'agit donc d'un texte de référence, de grande importance, puisqu'il aura un impact sur des publics particulièrement vulnérables, à savoir : les nourrissons, les mères, les mineurs confiés au Département, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, soit près de 3,22 millions de personnes à l'horizon 2030 selon le rapport de la Cour des comptes.

Permettez-moi tout d'abord de vous partager la surprise des membres de l'Opposition qui siègent à la Commission des affaires sociales, au moment de la découverte de l'existence de ce projet de document, il y a à peine deux semaines. Contrairement à ce qui est exposé dans le rapport, l'ensemble des élus n'a pas été invité à la phase de concertation organisée le 1^{er} juillet dernier.

La démarche d'élaboration de ce Schéma est par ailleurs décrite comme étant « innovante » ; peut-être le caractère innovant réside-t-il dans le fait qu'on appelle « concertation » une réunion à laquelle on ne se donne aucun moyen pour s'assurer de la présence des usagers et des associations ? J'avais demandé des précisions à ce niveau-là en Commission, votre Cabinet m'a transmis il y a deux jours un tableau détaillé de la journée de concertation transverse du 1^{er} juillet et je vous en remercie.

Ce tableau confirme en fait la présence de cinq usagers ; oui, cinq, sur dix invités ! Permettez-nous de douter de la représentativité d'un tel échantillon, avec un seul usager choisi pour chacune des thématiques, à savoir : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les aidants, l'insertion, la protection de l'enfance. Il m'a aussi été précisé en Commission que deux des cinq usagers invités ont difficilement pu se rendre disponibles, ce qui réduit finalement l'échantillon à trois personnes. Nous n'évoquerons pas ici le critère de la répartition géographique de ces usagers, qui, de toute évidence, n'a pas été pris en compte.

S'agissant des associations, elles se comptent sur les doigts d'une main, puisque cinq seulement sur les dix invitées étaient présentes.

Nous pouvons donc conclure, simplement, que le diagnostic et les propositions présentées dans ce Schéma ne se basent pas vraiment sur les contributions d'usagers et d'associations vu qu'elles sont quasiment inexistantes.

Le Schéma qui nous est présenté succède à celui – comme vous l'avez dit – que vous aviez élaboré conjointement avec les Yvelines, lequel avait fait, pour le coup, l'objet d'une phase de concertation et de consultation qui s'étendait sur deux mois – et non pas sur une journée – entre le 9 juillet et le 3 septembre 2018.

Les principales réalisations de ce Schéma antérieur sont résumées en un seul paragraphe, d'ailleurs, page 62. Pourtant, il était prévu qu'une organisation spécifique, avec les partenaires institutionnels et les acteurs impliqués, effectuerait un suivi et une évaluation. Cette synthèse d'un paragraphe est donc, finalement, loin d'être satisfaisante et encore moins exhaustive.

Enfin, nous regrettons que le niveau d'ambition que le Département affichait dans les Schémas précédents, notamment ceux sur la période 2014-2018, ait été revu à la baisse. Des Schémas spécifiques étaient, à l'époque, dédiés à l'enfance, à la jeunesse, ainsi qu'à l'autonomie. Pour le suivi de leur mise en œuvre, était prévu d'ailleurs un comité stratégique, un comité de pilotage, un comité de suivi, un calendrier prévisionnel, un tableau de bord, des bilans périodiques... Le Schéma qui nous est présenté aujourd'hui prévoit uniquement un COPIL deux fois par an ; c'est insuffisant. Je tiens donc à pouvoir y participer. D'ailleurs, je remercie Madame Tilly de m'avoir étendu l'invitation à ces COPIL.

Pour toutes les raisons exposées, nous voterons contre l'adoption de ce document. La façon dont il a été réalisé ne garantit aucunement que l'organisation de l'offre de services sera en adéquation avec les besoins de la population. Nous appelons à ce qu'il soit revu, afin qu'une concertation plus large puisse avoir lieu, en associant, pourquoi pas, les CCAS et Villes, institutions qui se retrouvent en première ligne face aux populations vulnérables.

Par ailleurs, le Département pourrait aussi se saisir de l'élaboration de ce Schéma pour joindre en annexe un document détaillant la programmation de la création, la transformation ou la suppression d'établissements et de services, en lien avec l'ARS. Sans quoi, nous manquons de visibilité sur l'évolution de la création de places en institution, besoin qui ne cesse d'augmenter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Brobecker ?

Mme Brobecker.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous remercions les services pour le travail important d'analyse des besoins permettant de disposer d'un diagnostic ville par ville.

Nous avons en revanche quelques observations ou suggestions sur les fiches-actions qui ne semblent pas être complètes :

- page 28, sur les préventions et les dispositifs « aller vers », il nous semble manquer le bus santé femmes, Toutes culottées et d'autres dispositifs de prévention de l'Institut des Hauts-de-Seine que nous remercions à nouveau pour ses actions ;

- page 28, sur la santé mentale des jeunes, « *réfléchir avec l'ARS à la mise en place d'équipes mobiles santé mentale* » : compte tenu de la prévalence des tentatives de suicide des jeunes, soulignée avec inquiétude par Santé publique France, l'action devrait sans doute être plus engageante que simplement « réfléchir », peut-être solliciter fortement des contrats territoriaux en santé mentale afin de mettre en place des parcours de santé en partenariat avec les acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale (services de psychiatrie, psychiatres en ville, services médico-sociaux et sociaux, partenaires institutionnels, Éducation nationale, universités, PJJ) ;

- sur « *développer des actions de prévention en matière de précarité énergétique* », aucune action n'est mentionnée ;

- sur le « *soutien à des solutions innovantes favorisant le maintien à domicile* », page 46, sans doute manque-t-il des acteurs importants sur les territoires qui coordonnent et informent, c'est-à-dire les CLIC ;

- sur tous les axes, il semble manquer aussi les bailleurs sociaux, qui peuvent détecter, *via* notamment les gardiennes et gardiens, des facteurs de vulnérabilité : des personnes âgées qui ne sortent plus de chez elles, des personnes handicapées vieillissantes, de potentielles violences intrafamiliales.

Les dispositifs sont mal connus ou compliqués d'accès, entraînant des non-recours aux droits. Nous souhaitons souligner que pour les différents publics accompagnés, avec un nombre important d'intervenants, l'objectif est d'organiser des parcours lisibles et surtout visibles pour les usagers et de communiquer sur les portes d'entrée.

Il nous est apparu lors de la Commission solidarité du 14 octobre que les usagers et la CDCA ont peu été consultés, ce qui n'a pas permis de recueillir les besoins. Cela avait été d'ailleurs convenu lors de cette Commission et il était convenu que les modalités de concertation devaient s'améliorer. Je suis donc évidemment étonnée ce matin d'entendre qu'il y a eu une large concertation.

En tant que membres de la Commission solidarité, nous regrettons évidemment de ne pas y avoir été associés.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Merci.

Madame Tilly, alors, pourquoi vous ne les avez pas associés ? *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Mme Tilly.- Ah là là, beaucoup de questions !

Je note la remarque, tout à fait. Après, il faut savoir que c'était une énorme machine à mettre en place. Quand vous dites qu'il n'y a pas eu suffisamment de représentants des usagers, il faut qu'on y travaille, bien évidemment, il en faut encore beaucoup plus. Attention, c'était une journée : les gens ne sont pas forcément disponibles comme ça.

En revanche, nous avons des représentants d'usagers :

- je pense au CDCA (le Comité départemental de la citoyenneté à l'autonomie) ; je peux vous dire que ce sont des acteurs qui sont très présents sur le territoire, qui vont dans tous les établissements et qui nous font des retours, donc il était très important qu'ils siègent ;
- le Collectif fraternel, par exemple, qui représente plus de soixante associations, est un acteur important sur le département des Hauts-de-Seine ; ils étaient présents pour nous faire des retours par rapport à la précarité, par rapport à l'organisation de l'alimentation, etc. ;
- l'UNAPEI, qui est un autre acteur majeur des établissements pour les personnes handicapées ; bien évidemment qu'ils étaient présents.

Quand je parle des collaborations, c'est avec eux que nous avons construit ce Schéma. Non seulement nous l'avons construit ensemble, mais il faut savoir qu'ils l'ont voté. Par exemple, le CDCA, ils ont voté ce Schéma avec un avis du Conseil départemental qui

a été fait il y a quelques mois. Nous avons également eu un avis de la Commission de coordination des politiques publiques de l'Agence régionale de santé Ile-de-France. Nous avons eu aussi une concertation avec le représentant de l'État dans le département.

J'entends ce que vous dites. Ce document, de toute façon, est appelé à évoluer. Le Président l'a largement expliqué : le monde évolue énormément, donc il faut que ce Schéma évolue. Je peux vous dire que je serai très attentive, et je vous l'ai dit en Commission : le comité de suivi, c'est vous – bien évidemment que vous y serez –, c'est moi, mais ce sont tous les opérateurs, les services, les associations, qui vont se réunir régulièrement, avec la CDCA, avec le Collectif fraternel ; vous ne le verrez pas, mais bien évidemment que ce document sera totalement vivant. Nous aurons deux réunions annuelles ; s'il faut en rajouter avec vous, bien évidemment, on le fera, mais dans toute organisation, vous savez qu'on ne peut pas se réunir une fois par mois, ce n'est pas possible. En revanche, nous aurons un retour très précis, avec des indicateurs, avec des méthodes très particulières, notamment sur les fiches-actions, nous les contrôlerons une à une et, bien évidemment, votre retour sera très intéressant.

Vous me parliez des Communes. Alors, je vais vous dire par quel biais elles vont être impliquées. Elles vont l'être déjà par le SPDA, le Service public départemental de l'autonomie, pour lequel nous avons été retenus comme Département préfigurateur – il n'y a que dix-huit Départements préfigurateurs sur le territoire national. Je peux vous dire que les services y travaillent depuis un certain temps, et les Communes notamment sont impliquées dans les rencontres, puisque nous devons, à la fin de l'année, présenter une feuille à l'État, qui va notamment les déployer sur l'ensemble des Départements. Bien évidemment, l'agence AutonomY est « au taquet » avec toutes les Communes pour présenter notamment la politique de l'autonomie et du virage domiciliaire, mais il n'y a pas qu'eux. Dans tous les sujets, l'agence ActivitY' est sur le terrain aussi et nous fait des retours ; elle est par exemple allée à Nanterre faire un E-tonomy territoire. Toutes ces données, bien évidemment, vont remonter et on est en contact direct avec les acteurs.

Nous ferons de toute façon nos comités de suivi avec deux réunions annuelles. Je compte sur vous et je ne doute pas que vous reviendrez, vous pointerez du doigt : « Est-ce que ma commune, etc. », et votre rôle sera très important à partir de là, justement.

Nous serons très attentifs, et je note tous les points de détail :

- l'aller vers, et vous m'avez parlé notamment de l'Institut des Hauts-de-Seine ; je regarderai plus précisément, mais ils ont toujours été présents dans tous les groupes de

travail que nous avons faits et, bien évidemment, eux aussi ont un intérêt, mais peut-être faudra-t-il plus le faire ressortir et remonter ;

- vous m'avez parlé de la santé mentale, des équipes mobiles ; ce sont de gros sujets, bien évidemment, et je note ce que vous dites, parce que c'est très intéressant, avec les équipes mobiles, peut-être être plus engageant sur le terrain ; c'est un travail en cours avec l'État et les différents organismes et nous y serons très vigilants ;

- les CLIC : eh bien, très honnêtement, les CLIC sont tout à fait intégrés dans ce fameux SPDA, je l'ai dit.

Je ne vais pas être trop longue, parce que je ne voudrais pas fatiguer tout le monde, mais je note tout ce que vous nous avez fait remonter. En tout cas, ce comité de suivi, ce comité de gouvernance, jouera un rôle essentiel, se réunira, et vous serez présents, on vous donnera le calendrier prévisionnel avec les services – je viens de faire un point, justement, ce matin avec eux. Nous ne pouvions faire ce calendrier qu'après l'avoir voté, donc laissez-nous juste ce temps pour revenir vers vous avec des éléments très précis.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Guilcher souhaitait intervenir. Je vous donne la parole, Monsieur Guilcher.

M. Guilcher.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire quand même à Nadia Mouaddine et à Astrid Brobecker qu'en Commission, on a plutôt – et je pèse mes mots – salué le travail qui avait été fait, on a remercié les équipes, on a considéré que c'était un document très approfondi...

M. le Président.- Oui, mais en Commission, on n'est pas en séance publique, donc c'est normal qu'en Commission, ils disent du bien et qu'en séance publique, ils disent l'inverse, ils font de la politique ! (*Protestation sur les bancs des deux groupes de l'Opposition*)

M. Guilcher.- Absolument, mais tout de même... on a aussi dit qu'on continuerait le travail d'appropriation notamment avec les CCAS, et là, j'avoue qu'en tant que Président de l'Union départementale des CCAS, je ne sais pas comment vous allez expliquer aux

adjoints des Villes où vous êtes élus que vous avez voté contre – je dis bien « contre » – ce Schéma...

(Intervention hors micro d'un élu : « ils s'abstiennent »)

Non, il y a un contre et une abstention, au moment où on se parle.

... avec l'ensemble de ses mesures ; je ne vois pas très bien comment vous allez expliquer cela aux adjoints des Villes concernées, alors qu'on sait tous que là-dedans, il y a énormément d'actions qui sont utiles.

Alors, évidemment, la concertation, on peut toujours s'améliorer et on fera beaucoup mieux, mais elle va aussi un peu continuer dans l'évolution de ce Schéma, par construction ; tout n'est pas figé.

Je préférerais donc vous rappeler à la raison sur ce vote.

Merci.

M. le Président.- Bien ! Alors, l'instant de vérité, Monsieur Guilcher ! Est-ce que vous avez été persuasif ? *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Datcharry. Il y a encore du travail à faire auprès des Communistes, Monsieur Guilcher ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Qui s'abstient ?

Les Socialistes et les Écolos.

La Majorité est donc pour.

Parfait !

Rapport n° 24.137 – Orphelins des Hauts-de-Seine – Allocation d'éducation
2024.

M. le Président.- On passe au rapport 24.137, avec une allocation d'éducation pour les Orphelins des Hauts-de-Seine.

Je n'ai pas d'inscrit.

On vote à l'unanimité ?

Oui.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 24.153 – Stratégie départementale des espaces de nature des Hauts-de-Seine – Réaménagement d'une promenade verte – Subvention EPT VSGP.

M. le Président.- Rapport 24.153 : il s'agit de la Stratégie départementale des espaces de nature et du réaménagement d'une promenade verte avec une subvention.

J'ai un inscrit : Monsieur Benarafa.

M. Benarafa.- Non, j'ai regardé, tout allait bien.

M. le Président.- D'accord. Bon... Si tout va bien, parfait.

Donc on vote pour, tout le monde ? (*Assentiment général*)

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.154 – Enfouissement des lignes THT – Antony – Avenant à la convention de financement.

M. le Président.- Rapport 24.154 : il s'agit d'un avenant à la convention de financement pour l'enfouissement de lignes de haute tension à Antony.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.155 – SEM Energies-92 – Désignation.

M. le Président.- Rapport 24.155 : il s'agit d'une désignation au sein de notre SEM Energies-92 concernant le comité consultatif.

Il vous est proposé Madame Agnès Pottier-Dumas.

Je n'ai pas d'autre candidature.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 24.138 – Louage de choses – Compte rendu – Janvier 2023 à décembre 2023.

M. le Président.- Rapport 24.138 : le louage de choses, le compte-rendu de l'année 2023. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.139 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Rapport 24.139 : la mise en réforme de biens divers départementaux. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.140 – Sceaux – Acquisition d'une emprise.

M. le Président.- Rapport 24.140 : l'acquisition d'une emprise à Sceaux. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 24.141 – Subventions pour l'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat et de Hauts-de-Bievre Habitat – Programmes 2024.

M. le Président.- Rapport 24.141 : il s'agit de subventions pour l'amélioration du patrimoine concernant notre office départemental Hauts-de-Seine Habitat et également Hauts-de-Bievre Habitat pour leurs programmes 2024, donc deux délibérations.

Même vote pour les deux délibérations : adoptées à l'unanimité. Ceux qui sont membres des Conseils d'administration de l'un ou de l'autre ne prennent pas part au vote, bien entendu.

Rapport n° 24.142 – Aide à la création de logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt et à la réhabilitation de logements à Puteaux.

M. le Président.- Rapport 24.142 : l'aide à la création de logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt et à la réhabilitation de logements sociaux à Puteaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Deux délibérations, deux fois l'unanimité.

Rapport n° 24.143 – Associations de consommateurs spécialisées dans le domaine du logement – Subventions 2024.

M. le Président.- Rapport 24.143 : des subventions concernant des associations spécialisées dans le domaine du logement, associations de locataires.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 24.144 – Musée du Grand Siècle – Demande de subvention auprès du FRAM.

M. le Président.- Rapport 24.144 : une demande de subvention auprès du FRAM concernant le musée du Grand Siècle.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.145 – Musée Départemental Albert-Kahn – Exposition « *Natures vivantes. Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn* » – Avenants.

M. le Président.- Rapport 24.145 : il s'agit de l'exposition « *Natures vivantes. Images et imaginaires des jardins d'Albert-Kahn* » et d'avenants concernant cette exposition.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.146 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise d'un fichier numérique – CNC.

M. le Président.- Toujours concernant notre musée départemental Albert-Kahn, la remise d'un fichier numérique avec le CNC. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.147 – Direction des archives départementales – Convention locale de partenariat (2025-2027) ministère de la Justice – Direction territoriale de la protection judiciaire jeunesse des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Rapport 24.147 : la Direction des archives départementales pour une convention de partenariat avec le ministère de la Justice pour la protection judiciaire de la jeunesse. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 24.148 – Convention CIG sur avances de frais d'expertise médicale.

M. le Président.- Rapport 24.148 : une convention avec le CIG sur les avances de frais d'expertise médicale. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.149 – Modification de la rémunération des médecins vacataires.

M. le Président.- Rapport 24.149 : la modification de la rémunération des médecins vacataires. Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.150 – Modalités d’organisation des astreintes de sécurité – Protection de l’enfance.

M. le Président.- Les modalités d’organisation des astreintes de sécurité pour la protection de l’enfance.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

SPORTS

Rapport n° 24.156 – Paris 2024 – Stade départemental Yves-du-Manoir – Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition.

M. le Président.- Le rapport 24.156 concerne l’avenant n° 4 à la convention de mise à disposition concernant notre stade départemental Yves-du-Manoir à Paris 2024.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 24.157 – Transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage – Université de Paris Nanterre – Déplacement d’un regard d’accès au collecteur d’assainissement.

M. le Président.- Rapport 24.157 : le transfert temporaire de la maîtrise d’ouvrage concernant l’Université de Paris Nanterre, le déplacement d’un regard d’accès au collecteur d’assainissement.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 24.158 – Conservation d'un collecteur dans le cadre de la réalisation de la liaison électrique Fallou Perret – Convention de financement avec RTE.

M. le Président.- Rapport 24.158 : la convention concernant un collecteur dans le cadre de la réalisation d'une liaison électrique avec RTE ; c'est une convention de financement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les dossiers à l'ordre du jour.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

M. le Président.- Nous avons reçu deux questions orales, mais l'une a été retirée, il en reste une concernant les crèches et je crois que c'est Madame Brobecker qui pose la question...

Mme Mouaddine.- Juste peut-être, Monsieur le Président...

M. le Président.- Oui ?

Mme Mouaddine.- ... parce que c'est notre groupe qui a retiré la question, mais je souhaitais quand même faire un commentaire et je serai brève.

Effectivement, nous avons posé une question en début de semaine, nous avons été informés entre-temps par les représentants du personnel que vous les aviez reçus et que vous leur aviez notamment annoncé des engagements concernant le contenu des contrats des assistants familiaux, de même que sur la revalorisation de leur indemnité.

Nous saluons ces avancées qui, nous l'espérons, contribueront à rendre plus attractive cette profession essentielle.

Les représentants des personnels se disent vigilants quant aux suites qui seront données à ces engagements et nous le serons également à leurs côtés.

Merci.

M. le Président.- Puisque vous faites un commentaire, je vais en faire un aussi.

L'ensemble des syndicats se félicite du dialogue social qui est engagé avec eux depuis ma prise de fonction, que ce soit avec les services départementaux ou avec moi-même. En l'occurrence, un seul syndicat, sur l'ensemble des syndicats, nous a saisis : ce sont vos amis de la CGT, que vous vouliez représenter ce matin, et pas l'ensemble des syndicats. Un syndicat, qui, a priori, n'avait pas bien compris la problématique, donc on leur a expliqué et les choses vont avancer.

Une fois encore, je ne pense pas qu'ils aient besoin de porte-voix politique et on est en séance publique. Je pense qu'on peut faire, une fois encore, un travail très constructif avec eux et nous le faisons, nous les avons toujours reçus, que ce soit le Conseiller délégué, le Directeur général ou moi-même. D'ailleurs, pour ce à quoi vous faites allusion, ils nous ont écrit le 9 octobre, on a reçu le courrier le 10, nous sommes le 18 et ils ont été reçus le 16, donc je crois qu'avec nos agendas, on a fait preuve quand même de beaucoup d'attention. D'ailleurs, ils nous en ont remerciés, parce qu'ils m'ont écrit à la suite de cette réunion en disant qu'on avait pris le temps nécessaire et le soin d'être attentif à leurs demandes, donc je ne pense pas qu'ils aient en plus besoin d'une voix politique.

Je crois qu'il ne faut pas confondre ; les syndicats ont un rôle à jouer, le politique en a un autre, mais ne mêlons pas les choses, même si je sais que vous êtes très proche de la CGT.

Question orale posée par Madame Brobecker au nom du groupe Écologistes et Socialistes : « Les crèches privées du département – Précisions sur la politique et les actions de contrôle du Conseil départemental, ainsi que sur l'évolution de l'offre de places en crèche sur notre territoire ».

Madame Brobecker, vous avez la parole.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

L'actualité nous permet de dresser un constat sévère sur le recours aux crèches privées, tant au niveau national qu'au niveau de notre département. Le livre « *Les Ogres* » du journaliste Victor Castanet met en lumière de nombreuses dérives et arrangements avec la législation, comme le fait de déclarer les mêmes professionnels sur plusieurs établissements en même temps pour augmenter artificiellement les effectifs.

Dans les Hauts-de-Seine, en mai dernier, « *le Parisien* » s'est fait l'écho des résultats d'une inspection de la PMI à la crèche privée La Maison Bleue de Meudon, avec la suppression d'une vingtaine de berceaux. On sait que les agents de la PMI sont en première ligne pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants dans ces crèches, et on ne saurait suffisamment louer leur travail.

Au-delà de ces cas exposés par la presse, nous voudrions des détails sur cette activité :

- Combien d'inspections du type de celle de La Maison Bleue sont réalisées chaque année ?
- Quel effectif parmi les agents du Département est mobilisé pour ces tâches de contrôles ?
- Cette année, d'autres crèches privées ont dû revoir de fond en comble leur organisation, voire ont dû fermer, du fait de ces contrôles. Peut-on avoir une estimation du nombre de berceaux fermés ?

Ces dérives sont propres au modèle même de la crèche privée à but lucratif, et cela implique de poser à nouveau la problématique de l'offre publique de places en crèches. En effet, nous apprenons que des parents impactés par la fermeture des berceaux n'ont pas pu bénéficier de places en crèche près de chez eux, voire au sein du département.

Ne serait-il pas temps d'augmenter notre offre publique, afin de proposer des alternatives abordables et sûres aux familles alto-séquanaises et d'éviter les dérives d'un modèle à but lucratif peu scrupuleux ?

M. le Président.- Merci.

C'est Madame Demblon-Pollet qui va vous répondre.

Mme Demblon-Pollet.- Oui, je vais essayer de répondre à vos questionnements.

En effet, faisant suite aux éléments parus dans la presse sur les dysfonctionnements de crèches privées, vous sollicitez des précisions sur les dispositifs de contrôle mis en place par notre Département et les effectifs affectés à cette mission.

Au nom de notre Assemblée, je veux tout d'abord saluer le travail réalisé par ces agents de nos équipes de PMI qui font preuve de professionnalisme, de compétences et de rigueur, dans un domaine où l'émoi peut rapidement prendre le pas sur le raisonnement. Je

peux d'ailleurs en témoigner moi-même, car actuellement, je me sens confrontée aussi sur ma ville par deux structures un peu en difficulté et je veux remercier la PMI pour son soutien et ses contrôles permanents.

Le plan de contrôle départemental des établissements d'accueil du jeune enfant fixe des objectifs ambitieux en la matière : pour les quatre cent trente-cinq crèches privées implantées dans le département, qui représentent neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre places, nous visons en effet une inspection sur site par an, et pour les trois cent quatre-vingt-quatre crèches publiques, qui représentent dix-huit mille quatre cent cinquante et une places, une inspection tous les deux ans. À cela s'ajoutent les contrôles inopinés que nous réalisons chaque fois que nous recevons un signalement en cas de manquement à la réglementation ou de défaut pouvant altérer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Pour assurer cette mission de suivi et de contrôle, l'unité en charge des modes d'accueil collectif a été renforcée. Elle est désormais composée de treize agents départementaux : neuf puériculteurs contrôleurs et deux agents administratifs, coordonnés par une cheffe d'unité et un chef de service rattaché à la Direction de l'enfance, de l'adolescence et des familles.

En 2024, les inspections réalisées ont donné lieu à deux injonctions, entraînant la fermeture de quarante-huit places en raison d'un manque de personnel qualifié pour répondre aux normes réglementaires d'encadrement.

La première injonction a concerné l'établissement de Meudon que vous évoquez, géré par La Maison Bleue, qui a vu sa capacité d'accueil réduite de soixante à vingt-quatre berceaux. Cette décision a été prise en concertation étroite avec la Ville et, avec elle, nos services ont accompagné le gestionnaire pour identifier les propositions alternatives pour les familles en les orientant prioritairement vers d'autres établissements de La Maison Bleue. Le service des accueils collectifs a également fait le lien avec notre service en charge du suivi des assistants maternels afin d'identifier les possibilités d'accueil à proximité du domicile familial.

La deuxième injonction a concerné une crèche de Suresnes, gérée par Babilou Forest, avec une réduction de trente-six à vingt-quatre berceaux.

À date, ce sont les deux seuls cas dans notre département de fermeture de places à la suite d'injonctions du Conseil départemental cette année.

Pour autant, d'autres établissements, privés mais aussi publics, ont été conduits de leur propre initiative à réduire leur capacité d'accueil, voire à fermer une structure, faute de disposer des personnels nécessaires. Ainsi, le gestionnaire de La Maison Bleue a réduit le nombre de berceaux dans plusieurs de ses établissements : à Boulogne, à Colombes, à Garches, à Nanterre, au Plessis-Robinson et à Puteaux, soit au total cent trente-six berceaux en moins. Le gestionnaire People&Baby a également décidé en juillet, à la suite de l'arrivée de la nouvelle présidence du groupe, de fermer une crèche de quarante berceaux à Chaville.

Les EAJE publics connaissent eux aussi ces difficultés, et vous savez que nos Communes y sont directement confrontées. Faute de personnel nécessaire, certains EAJE publics doivent se résoudre à fermer des sections ou ne pas ouvrir l'intégralité des berceaux pour lesquels ils ont un agrément. Au cours des deux dernières années, ce fut le cas à Asnières, à Bourg-la-Reine, à Colombes, à Courbevoie, à Garches, à Issy-les-Moulineaux, à Rueil-Malmaison, à Saint-Cloud, Vanves et Villeneuve-la-Garenne. À chaque fois, ce sont les difficultés organisationnelles générées par le manque de personnel qui conduisent à ces décisions de réduction de la capacité d'accueil.

Dans ces conditions, votre proposition d'augmenter l'offre publique s'apparente davantage à un vœu pieux qu'à une véritable politique publique efficace, car l'enjeu aujourd'hui, comme dans l'ensemble du champ médico-social, et nous en avons parlé à de très nombreuses reprises dans cette Assemblée, est de promouvoir les formations dans le domaine de la petite enfance, de valoriser ces métiers et de susciter des vocations pour que les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, puissent recruter les personnels dont ils ont besoin pour assurer le bon fonctionnement de leurs structures.

La loi de 2023 conforte le rôle des Communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et nous pouvons affirmer que les Communes altoséquanaises mettent tout en œuvre pour proposer une offre de haut niveau, adaptée et sûre, et permettre aux familles altoséquanaises de concilier en toute confiance vie familiale et vie professionnelle.

Je m'occupe de la petite enfance dans ma Ville et je sais que vous êtes tous à savoir qu'on est confronté à ces difficultés partout, dans les Hauts-de-Seine et ailleurs.

Merci de m'avoir écoutée.

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, il ne nous reste plus qu'à lever la séance et, pour ceux qui ont encore un peu de temps, vous inviter à partager un déjeuner.

Merci à tous, bonne fin de journée.

(la séance est levée à 12 heures 39)

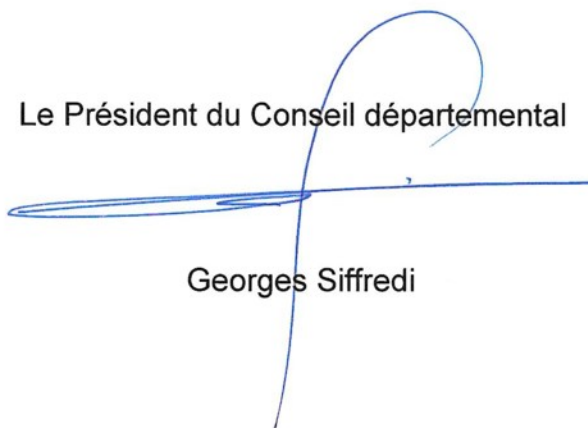
-:-:-:-

Le secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature featuring a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line and a long vertical stroke extending downwards.

Georges Siffredi